

LES DOSSIERS DE LA DREES

N° 106 • février 2023

Mesurer le niveau de vie et la pauvreté des jeunes adultes de 18 à 24 ans

Une population particulièrement confrontée
à la vulnérabilité économique

Benjamin Marteau, Laurie Pinel, Opale Echegu et Emmanuelle Nauze-Fichet (DREES)

Mesurer le niveau de vie et la pauvreté des jeunes adultes de 18 à 24 ans

**Une population particulièrement confrontée
à la vulnérabilité économique**

Benjamin Marteau, Laurie Pinel, Opale Echehu et Emmanuelle Nauze-Fichet (DREES)

Remerciements : Patrick Aubert (DREES), Laura Castell (Insee), Julie Labarthe (DREES), Mickaël Portela (DREES)

Retrouvez toutes nos publications sur : drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur : data.drees.sante.gouv.fr

LES DOSSIERS DE LA DREES

N° 106 • février 2023

Synthèse Mesurer le niveau de vie et la pauvreté des jeunes adultes de 18 à 24 ans

**Une population particulièrement confrontée
à la vulnérabilité économique**

Benjamin Marteau, Laurie Pinel, Opale Echegu et Emmanuelle Nauze-Fichet (DREES)

Retrouvez toutes nos publications sur : drees.solidarites-sante.gouv.fr

Retrouvez toutes nos données sur : data.drees.sante.gouv.fr

SYNTHÈSE

La mesure du niveau de vie des jeunes adultes est un défi récurrent pour la statistique publique. Son enjeu est important : il s'agit notamment de pouvoir **cerner les caractéristiques des populations juvéniles les plus vulnérables** et d'éclairer ainsi l'élaboration des stratégies de lutte contre la pauvreté. Or les sources statistiques habituellement utilisées pour estimer le niveau de vie de la population appréhendent difficilement l'hétérogénéité des ressources des jeunes adultes, en particulier lorsqu'il s'agit des transferts monétaires des parents vers leurs enfants. Les champs de population couverts par ces sources tendent également à sous-estimer le nombre de jeunes adultes pauvres.

Utilisée pour analyser le niveau de vie et la pauvreté monétaire des individus, l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'Insee n'interroge ni les jeunes qui résident en communauté (résidence étudiante, foyer de jeunes travailleurs...) ni ceux qui résident dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). Par ailleurs, du fait de l'absence d'information sur les transferts parentaux, essentiels pour les étudiants en logement autonome, les statistiques publiées à partir de l'ERFS excluent les ménages dont la personne de référence est étudiante. **En 2014, afin de combler ces manques de connaissance sur une partie de la population de jeunes adultes, la DREES et l'Insee ont conduit l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ). Des jeunes de 18 à 24 ans ont été interrogés, en logement ordinaire et en logement collectif, en France métropolitaine et dans les DROM, afin de décrire le plus finement possible la diversité des ressources financières et matérielles dont ils disposent.**

Ce *Dossier de la DREES* propose, à partir de l'ENRJ 2014, une **nouvelle approche du niveau de vie et de la pauvreté monétaire des jeunes de 18 à 24 ans sur un champ quasi complet de cette population**, ainsi qu'une **analyse de la pauvreté des jeunes adultes** selon trois dimensions : monétaire, en conditions de vie, et subjective. L'enjeu est de dégager des enseignements structurels sur les populations de jeunes adultes les plus fragiles.

Tout d'abord, ce *Dossier de la DREES* revient sur la définition du niveau de vie des jeunes. Celui-ci est estimé à l'échelle du ménage. Or les jeunes sont particulièrement mobiles et peuvent résider chez leurs parents ou dans un logement autonome. Dans ce dossier, le ménage du jeune adulte comprend les habitants de son logement autonome lorsqu'il en dispose d'un et, dans le cas contraire, les habitants du logement parental. Les jeunes sont considérés comme **décohabitants** dès lors qu'ils résident **une partie de l'année dans un logement autonome, cohabitants** lorsqu'ils résident **exclusivement dans le logement parental**. L'estimation du revenu disponible du ménage comprend des revenus qui ne sont pas comptabilisés habituellement dans les dispositifs statistiques : les bourses d'études, les revenus d'activité non imposables, les aides financières ou en nature des parents.

Selon cette approche, **en 2014, en France**, le niveau de vie médian des 18-24 ans est estimé à 16 183 euros par an et **1 400 000 jeunes vivent sous le seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté monétaire des 18-24 ans est donc estimé à 26,0 % (tableau A). En France métropolitaine pour la même année**, le niveau de vie médian des 18-24 ans est estimé à 16 375 euros par an et **le taux de pauvreté monétaire à 24,9 % (soit près de 1 300 000 jeunes) [tableau A]**. Ce taux de pauvreté fait de la tranche d'âge des 18-24 ans la population la plus touchée par la pauvreté monétaire.

Les jeunes qui disposent d'un logement autonome (43 % des 18-24 ans sont décohabitants) sont plus fragiles économiquement que les jeunes qui résident exclusivement chez leurs parents (57 % des 18-24 ans sont cohabitants). **En France métropolitaine, le taux de pauvreté monétaire de l'ensemble des décohabitants est de 34 %, tandis qu'il est de 18 % pour les cohabitants.** Bien que le taux de pauvreté des jeunes cohabitants soit deux fois moins élevé que celui des jeunes décohabitants, une partie des jeunes résidant chez leurs parents ne peuvent pas quitter le domicile parental en raison de ressources trop faibles pour assumer un logement autonome. Dès lors, ces jeunes – en particulier ceux ne disposant pas d'un emploi durable – restent au domicile parental le temps de réunir davantage de ressources, avant de le quitter plus tard lorsque leur situation professionnelle se stabilise.

Parmi les jeunes habitant dans un logement autonome, les étudiants et les jeunes sans emploi sont les publics les plus vulnérables : **40 % des étudiants décohabitants et 55 % des jeunes décohabitants sortis d'études et sans emploi sont en situation de pauvreté monétaire**, en France métropolitaine. Les étudiants décohabitants font face à de faibles ressources propres et à une forte dépendance aux aides familiales. Les décohabitants sans emploi disposent de peu d'aides sociales et de revenus d'activité inconstants durant l'année, rendant leurs ressources particulièrement précaires. **Les risques d'exposition à la pauvreté monétaire des décohabitants s'amplifient pour les jeunes qui ne vivent pas en couple ou qui sont issus d'un milieu social modeste.**

Parmi les **jeunes résidant toute l'année chez leurs parents**, ceux **sans emploi et sortis d'études ont des taux de pauvreté** bien plus élevés que les autres, **d'environ 31 %**. Pour les cohabitants, le risque de pauvreté monétaire est également plus marqué lorsque les parents sont de milieu modeste. **Les familles nombreuses sont également davantage touchées par des difficultés financières.** Enfin, **les jeunes qui vivent dans le ménage d'un parent séparé sont plus fragiles économiquement** que les jeunes qui vivent chez leurs deux parents. Dès lors, l'effet globalement réducteur de l'exposition à la pauvreté monétaire lorsque le jeune est cohabitant est à nuancer selon les caractéristiques familiales du ménage.

Tableau A • Taux de pauvreté monétaire des 18-24 ans selon leur statut résidentiel et professionnel, en 2014 (en %)

	France entière (hors Mayotte)			France métropolitaine		
	Cohabitant	Décohabitant	Ensemble	Cohabitant	Décohabitant	Ensemble
En études	19,0	40,2	29,5	17,5	39,9	28,7
Sortis d'études	20,0	26,4	22,3	18,1	25,6	20,8
<i>Dont en emploi</i>	8,2	14,0	10,7	7,3	14,0	10,1
<i>Dont au chômage/NEET</i>	32,9	56,4	38,8	30,5	54,7	36,7
Ensemble	19,5	34,6	26,0	17,8	34,2	24,9

Lecture > En 2014, le taux de pauvreté monétaire des jeunes de 18 à 24 ans, résidant dans un logement autonome (décohabitant) et en études est de 39,9 % en France métropolitaine.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte) ou en France métropolitaine.

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Le champ plus large de la population couvert par l'ENRJ révèle les vulnérabilités financières de certaines catégories de jeunes adultes habituellement peu visibles dans les dispositifs statistiques. Ainsi, **le taux de pauvreté monétaire des jeunes (étudiants ou non) en logement collectif est de 56 %**, tandis que le taux de pauvreté monétaire des jeunes **en ménage ordinaire est d'environ 23 %** en France métropolitaine.

La pauvreté est multidimensionnelle : dans la dernière partie de ce dossier, l'approche monétaire est complétée par une approche en conditions de vie, qui appréhende les privations matérielles ou sociales des jeunes, et une approche subjective, où les jeunes expriment directement leur opinion vis-à-vis de leur situation financière. Ces approches de la pauvreté recouvrent des populations juvéniles diverses.

Quatre jeunes sur dix se trouvent dans au moins une situation de pauvreté monétaire et/ou de pauvreté en conditions de vie. Un jeune sur dix cumule les deux formes de pauvreté. Alors que les étudiants sont nettement plus souvent en situation de pauvreté monétaire que les jeunes en emploi, ils sont quasiment autant confrontés à des privations matérielles ou sociales : **24 % des étudiants sont pauvres en conditions de vie contre 21 % des jeunes en emploi.**

Pour autant, les étudiants ont tendance à relativiser les difficultés liées à leur situation économique, en la percevant comme transitoire et en comptant sur le soutien parental en cas de fracture dans leur parcours. Comparés aux autres jeunes, ils sont moins nombreux à déclarer des difficultés financières alors même qu'ils se trouvent en situation de pauvreté monétaire, ce qui ne signifie pas que ce signal de vulnérabilité doit être ignoré, notamment en cas d'aléas dans leur parcours. À l'inverse, **la perception des difficultés financières et le sentiment de privation s'accroissent pour les jeunes qui sont sortis d'études**, en particulier lorsque leur situation professionnelle ne leur garantit pas des revenus stables et lorsque le soutien parental s'estompe : **39 % des jeunes sans emploi et sortis d'études sont pauvres en conditions de vie** (56 % parmi les jeunes décohabitants sans emploi) et 43 % déclarent directement avoir des problèmes financiers (47 % parmi les décohabitants sans emploi).

SOMMAIRE

■ INTRODUCTION : UNE ESTIMATION FRAGILE DU NIVEAU DE VIE DES JEUNES ADULTES.....	3
■ UNE APPROCHE DU NIVEAU DE VIE DES JEUNES ADULTES ASSOCIANT AUTONOMIES RÉSIDENTIELLE ET BUDGÉTAIRE	5
Définir le ménage du jeune adulte	6
Approche conceptuelle du ménage du jeune adulte	6
L'identification du ménage du jeune adulte dans l'ENRJ	7
Le revenu disponible du ménage du jeune adulte	8
Approche conceptuelle du revenu disponible du jeune adulte	8
Le revenu disponible du jeune disposant d'un logement autonome	9
Le revenu disponible du ménage du jeune cohabitant exclusivement avec ses parents	12
Les unités de consommation du ménage du jeune adulte	13
Calcul final du niveau de vie et du taux de pauvreté monétaire	14
■ LES 18-24 ANS SONT LA POPULATION LA PLUS TOUCHÉE PAR LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE	16
L'autonomie résidentielle s'accompagne d'une fragilité monétaire importante	16
Les décohabitants sont les plus concernés par la pauvreté monétaire, notamment les étudiants et les jeunes sortis d'études et sans emploi	17
Les jeunes cohabitants, plus souvent pauvres que l'ensemble de la population, bénéficient de la mutualisation des ressources parentales	18
Un écart prononcé du niveau de vie selon la situation familiale du jeune et de ses parents	19
La vie en couple réduit surtout la pauvreté monétaire des jeunes au chômage	19
Une pauvreté monétaire élevée chez les jeunes cohabitants vivant chez un parent séparé	20
Les caractéristiques sociodémographiques associées à la pauvreté monétaire chez les jeunes	21
Parmi l'ensemble des jeunes, les décohabitants, les jeunes au chômage ou en études, issus de milieu populaire ou étrangers sont les plus exposés à la pauvreté monétaire	21
Chez les décohabitants, des risques moindres de pauvreté chez les jeunes en couple, plus âgés et résidant dans l'agglomération parisienne	22
Pour les jeunes cohabitants, la composition familiale influence significativement l'exposition à des difficultés financières	23
Analyse des écarts de taux de pauvreté entre l'approche usuelle basée sur l'ERFS et l'approche retenue basée sur l'ENRJ	25
Les sources d'écarts : des différences de champ de population et de mesure du niveau de vie	25
Les jeunes adultes éliminés du champ de l'ERFS sont particulièrement vulnérables	26
Les étudiants décohabitants, une population pauvre mais invisible dans l'ERFS	27
Les écarts liés à la mesure du niveau de vie concernent principalement les étudiants	28
■ AU-DELÀ DE L'APPROCHE MONÉTAIRE : LA SITUATION DES JEUNES ADULTES AU REGARD DES MULTIPLES DIMENSIONS DE LA PAUVRETÉ	30
Quatre jeunes sur dix sont en situation de pauvreté selon au moins l'une des deux approches, monétaire ou en conditions de vie	30
Les indicateurs de privation matérielle ou sociale dans l'ENRJ	30
Un jeune sur quatre est en situation de pauvreté en conditions de vie	31
Un jeune sur dix cumule les deux formes de pauvreté, monétaire et en conditions de vie	31
Perceptions des difficultés financières et situations de pauvreté	34
Malgré un faible niveau de vie, les étudiants décohabitants déclarent peu de difficultés financières	34
En situation de pauvreté monétaire ou en conditions de vie, les étudiants relativisent plus que les autres jeunes l'état de leurs finances	34

■ CONCLUSION	36
■ POUR EN SAVOIR PLUS.....	37
Annexe 1. Niveau de vie et pauvreté monétaire en France (hors Mayotte)	39
Annexe 2. Répartition des configurations familiales et professionnelles.....	40
Annexe 3. Pauvreté en conditions de vie et items de privations	41
Annexe 4. Pauvreté monétaire et en conditions de vie selon la situation résidentielle et professionnelle	42
Annexe 5. Déterminants de la pauvreté subjective	43

■ INTRODUCTION : UNE ESTIMATION FRAGILE DU NIVEAU DE VIE DES JEUNES ADULTES

L'Insee mobilise plusieurs sources statistiques pour analyser le niveau de vie de la population en France (*encadré 1*). Les statistiques de référence sont calculées habituellement à partir de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), qui s'appuie sur un échantillon important de ménages. L'Insee produit également d'autres dispositifs statistiques qui mesurent le niveau de vie à des fins de comparaison européenne, comme l'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de vie (SRCV). L'enquête Budget de famille (BDF) vise aussi à reconstituer la comptabilité des ménages et à étudier les dépenses et ressources de ces derniers, en apportant, par ailleurs, un éclairage complet sur les DROM.

Quelle que soit la source utilisée, l'estimation du niveau de vie des jeunes adultes reste fragile. Notamment, aucune de ces sources ne couvre les personnes résidant dans des communautés, incluant entre autres les internats, résidences universitaires et foyers de jeunes travailleurs. Par ailleurs, dans l'ERFS, quand un jeune adulte vit dans un autre logement que celui de ses parents, on ne connaît pas (ou partiellement) les aides, parfois conséquentes, qu'il reçoit de ces derniers. Certaines populations sont ainsi exclues du champ des estimations du niveau de vie en raison d'une mauvaise qualité des informations sur leurs ressources. C'est le cas, dans l'ERFS, des ménages dont la personne de référence est étudiante. D'autres difficultés limitent la pertinence de ces sources pour éclairer pleinement la situation des jeunes adultes, notamment le fait que les ressources y soient appréhendées sur la base des déclarations fiscales alors qu'une partie des ressources des étudiants sont non imposables.

L'enquête SRCV permet d'appréhender plus complètement les ressources des jeunes adultes, mais la taille de l'échantillon limite les analyses et il est difficile de prendre en compte pleinement les aides parentales sans un questionnaire très détaillé. Une étude de Lhommeau (2014) a, par exemple, estimé à 24 % le taux de pauvreté monétaire des 18-25 ans décohabitants, à partir de l'empilement de plusieurs vagues d'enquête SRCV (2005-2010). Si cette estimation se fonde sur des données plus complètes de la situation financière des jeunes adultes que dans l'ERFS, les transferts monétaires intrafamiliaux déclarés risquent malgré tout d'être sous-estimés, car ils mélangent de nombreux postes de dépenses pour lesquels les jeunes reçoivent des aides des parents. De plus, les effectifs de jeunes sont faibles et le recours à l'empilement de vagues successives est pratiquement indispensable pour déterminer des taux de pauvreté robustes chez les jeunes adultes. L'enquête quinquennale BDF comporte des questions plus détaillées sur les transferts entre ménages, notamment selon chaque poste de dépense, mais elle porte comme l'enquête SRCV sur un échantillon réduit de jeunes.

Face au manque de connaissances détaillées sur les niveaux de vie des jeunes adultes et à une couverture partielle du champ de la population de jeunes dans les enquêtes disponibles, l'Insee et la DREES ont réalisé en 2014 l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ). Elle vise à compléter la connaissance apportée par l'ERFS et l'enquête SRCV, en identifiant certaines ressources qui leur échappent, comme les aides parentales ou les revenus non imposables qui ne sont pas déclarés à l'administration fiscale, ainsi qu'en interrogeant des jeunes vivant en logement collectif et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM). Elle permet également de mieux appréhender la situation résidentielle des jeunes, particulièrement concernés par la multirésidence. Les ressources des jeunes sont détaillées selon leur origine : activités rémunérées régulières ou occasionnelles, transferts sociaux, transferts monétaires ou en nature reçus des parents ou d'autres personnes. Ces informations sont à la fois disponibles dans une temporalité proche de l'enquête, mais également sur l'ensemble de l'année écoulée, et ce par trimestre, afin de mieux appréhender les changements de situation (résidentielle, professionnelle, familiale) au cours de l'année. À partir de l'ENRJ, il est ainsi possible de saisir précisément les ressources des jeunes de manière à en estimer les niveaux de vie et leur risque de pauvreté.

L'objectif de ce *Dossier de la DREES* est d'aller au bout des enseignements apportés par l'ENRJ en proposant, à partir de cette source, une estimation du niveau de vie de l'ensemble des jeunes adultes de 18 à 24 ans. La première partie présente **les choix méthodologiques** retenus pour cette estimation, notamment pour traiter le cas des jeunes adultes semi-cohabitants, c'est-à-dire vivant à la fois chez leurs parents et dans un logement autonome. La deuxième partie présente **les niveaux de vie médians et les taux de pauvreté monétaire des jeunes issus des choix retenus**. Ces résultats sont ensuite comparés avec ceux issus de l'ERFS, qui est la référence pour mesurer la pauvreté monétaire en France, malgré sa moins bonne couverture des jeunes adultes. Enfin, la troisième partie du dossier s'attache à **élargir la notion de pauvreté en comparant la pauvreté monétaire – selon l'approche privilégiée –, la pauvreté en conditions de vie**, appréhendée à partir de la privation matérielle des jeunes, **et la pauvreté subjective**, en s'appuyant cette fois sur la perception qu'ont les jeunes de leur situation financière.

Encadré 1 • Les enquêtes de la statistique publique mobilisables pour mesurer le niveau de vie des jeunes adultes en France – ERFS, SRCV, BDF et ENRJ

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) réalisée par l'Insee, conjointement avec la CNAF, la CNAV, la CCMSA et la DGFIP, est la source de référence pour l'estimation du niveau de vie en France. Elle est disponible de manière annuelle depuis 2005. Une année donnée, elle est constituée en appariant le fichier de l'enquête Emploi en continu (EEC) réalisée par l'Insee au quatrième trimestre avec les fichiers des administrations sociales et fiscales et en imputant les revenus financiers non imposables. Elle permet ainsi de disposer à la fois des informations sociodémographiques issues de l'EEC et des données administratives sur les transferts sociaux et fiscaux. Le champ de l'ERFS est celui des ménages ordinaires (c'est-à-dire hors ménages vivant en collectivité) résidant en France métropolitaine. L'échantillon comporte chaque année environ 50 000 ménages. Pour l'année 2014, l'ERFS permet de recueillir des informations sur environ 9 000 individus de 18 à 24 ans, représentatifs des jeunes adultes vivant en logement ordinaire en France métropolitaine.

L'enquête Statistiques sur les ressources et conditions de Vie (SRCV), conduite par l'Insee, est le pendant français du dispositif européen EU-SILC. C'est une enquête annuelle en panel, débutée depuis 2004 en France, qui sert notamment à mesurer la pauvreté en conditions de vie, à établir des comparaisons européennes et à analyser des trajectoires de revenus. Enrichie de données administratives fiscales et sociales, l'enquête fournit des informations sur les revenus et la situation financière des ménages. Le champ de l'enquête recouvre les ménages ordinaires en France métropolitaine. L'échantillon se compose chaque année d'environ 10 000 ménages.

L'enquête Budget de famille (BDF), réalisée par l'Insee, dont l'édition la plus récente date de 2017, vise à mesurer la consommation et le budget des ménages. Le champ de l'enquête recouvre la métropole et les DOM. L'enquête recueille des revenus individualisables et des ressources perçues au niveau du ménage (prestations sociales, transferts entre ménages, etc.). L'échantillon 2017 se compose de 20 700 logements en France métropolitaine et de 8 000 dans les DOM.

L'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) est une enquête inédite réalisée par la DREES et l'Insee afin de décrire les ressources et les conditions de vie des jeunes adultes. L'enquête s'est tenue du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014 en France métropolitaine, à la Réunion et en Guadeloupe. Le champ de l'ENRJ est celui des individus de 18 à 24 ans au 1^{er} octobre 2014 résidant en France (hors Mayotte), vivant en ménage ordinaire ou en communauté (à l'exception des couvents et des prisons). Les jeunes sans domicile ne font pas partie du champ de l'enquête. Le dispositif ENRJ prévoit d'interroger les jeunes ainsi que leurs parents. Au total, environ 5 800 jeunes et 6 300 parents ont répondu à l'enquête.

Dans l'ENRJ, un travail d'annualisation des ressources des jeunes a été réalisé afin d'estimer des ressources sur une année entière (Castell *et al.*, 2018). Un travail d'appariement avec des sources administratives a également été réalisé (Grobon *et al.*, 2018). L'objectif est de disposer du revenu disponible des ménages parentaux en 2014. La plupart des ménages parentaux ont été retrouvés dans les déclarations fiscales, mais l'ensemble des individus qui y résident ne sont pas pour autant identifiés (qu'ils soient rattachés fiscalement ou non). Ainsi, lorsque les jeunes du ménage parental ne sont pas retrouvés dans les déclarations fiscales, des imputations spécifiques sont nécessaires pour estimer le niveau de vie. Par ailleurs, les informations fiscales ne sont pas disponibles pour les ménages de jeunes habitant dans un logement autonome.

■ UNE APPROCHE DU NIVEAU DE VIE DES JEUNES ADULTES ASSOCIANT AUTONOMIES RÉSIDENTIELLE ET BUDGÉTAIRE

À partir de l'ERFS, l'Insee publie chaque année les estimations du niveau de vie des personnes vivant dans un logement ordinaire en France métropolitaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante. Dans ces statistiques, le niveau de vie est calculé au niveau d'un « ménage », lequel est défini comme l'ensemble des occupants d'un même logement. Le niveau de vie est égal au « revenu disponible » du ménage divisé par le nombre de ses « unités de consommation » (*encadré 2*). En partant de ces choix méthodologiques, l'enjeu consiste à voir comment les affiner grâce à l'ENRJ afin de proposer une estimation du niveau de vie pour l'ensemble des jeunes adultes de 18 à 24 ans, y compris pour ceux vivant en communauté et y compris pour les étudiants qui sont la personne de référence de leur ménage.

Une autre approche, non applicable dans l'ENRJ, aurait pu être de calculer le niveau de vie, non pas au niveau d'un ménage, mais au niveau d'une unité de vie (*encadré 3*).

Malgré le caractère standardisé de ces concepts de ménage et de niveau de vie, il est nécessaire de les affiner dans l'objectif d'étendre la mesure de référence du niveau de vie en France à l'ensemble des jeunes. Cette première partie aborde ces concepts, en commençant par la définition du ménage des jeunes adultes, elle évoque ensuite les ressources à considérer pour déterminer le revenu disponible, puis le calcul des unités de consommation du ménage. Elle se conclut par une synthèse de l'approche méthodologique proposée pour calculer le niveau de vie de l'ensemble des jeunes adultes.

Encadré 2 • Concepts et calcul du niveau de vie à partir de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'Insee

Les définitions qui suivent s'appuient sur Guidevay et Guillauneuf (2021).

- Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc identique pour tous les individus d'un même ménage.
- Un **ménage** est constitué de l'ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.
- Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.
- Les **unités de consommation** (UC) sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Encadré 3 • Les unités de vie pour l'estimation du niveau de vie

Les recommandations européennes pour le calcul du niveau de vie sont de réaliser ce calcul, non pas au niveau d'un ménage, ensemble des habitants d'un même logement, mais au niveau d'une unité de vie, ensemble de personnes habitant un même logement et faisant budget commun.

L'enquête SRCV, dont le but est de produire des indicateurs comparables à l'échelle européenne, permet de mettre en œuvre cette approche en termes d'unités de vie, ce en quoi elle se distingue de l'ERFS. En effet, le niveau de vie est estimé différemment pour des personnes qui résident dans le même logement, mais font budgets séparés.

En pratique, si le jeune vit principalement chez ses parents et déclare faire budget commun avec eux, on considère qu'il partage le même niveau de vie que ses parents. S'il vit principalement avec eux et fait budget séparé, son niveau de vie est estimé séparément de celui de ses parents. Les transferts monétaires intrafamiliaux au sein du ménage (aide financière régulière par exemple) sont compris dans le calcul de son niveau de vie dès lors qu'il déclare faire budget séparé. Enfin, si le jeune vit dans un logement autonome, son niveau de vie est estimé dans ce logement et les transferts familiaux reçus sont compris dans son revenu. Dans tous les cas, les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée.

L'ENRJ ne permet pas de recourir aux unités de vie car l'enquête ne dispose pas d'informations sur la répartition des budgets au sein des habitants d'un même logement. Néanmoins, le concept est utile pour élaborer une approche du niveau de vie qui se base sur l'autonomisation des jeunes adultes.

Définir le ménage du jeune adulte

Approche conceptuelle du ménage du jeune adulte

Quand il s'agit de définir le ménage d'un jeune adulte, plusieurs difficultés conceptuelles se posent. La première est liée au fait que le ménage est normalement défini sur la base d'un seul logement. Or les jeunes adultes sont à un âge de la vie où l'autonomie résidentielle se gagne progressivement et peut se constituer d'allers-retours entre le domicile parental et un logement autonome. Ils sont ainsi particulièrement concernés par la multirésidence, situation dans laquelle ils partagent leur temps entre plusieurs logements durant l'année et qui recouvre deux principales configurations (Toulemon et Denoyelle, 2012). La première configuration est celle de jeunes qui connaissent une première forme d'autonomie résidentielle, notamment en raison de leurs études, mais qui restent dépendants financièrement de leurs parents. Cette dépendance se traduit par des transferts monétaires intrafamiliaux, mais aussi par le retour régulier des jeunes au sein du domicile parental. La deuxième configuration est celle de jeunes dont les parents sont séparés, qui partagent leur temps entre le domicile des deux parents. Cette alternance entre deux résidences demeure néanmoins peu courante aux âges que nous étudions, les 18-24 ans. En effet, les jeunes adultes dont les parents sont séparés obtiennent une indépendance résidentielle plus précoce que les autres jeunes ou décident fréquemment de résider principalement chez un seul de leurs deux parents (Bellidenty, 2018).

La deuxième difficulté conceptuelle pour définir le ménage d'un jeune adulte tient à la spécificité des échanges de ressources entre les jeunes et leurs parents. En effet, l'hypothèse sous-jacente au calcul du niveau de vie dans l'ERFS est la mise en commun des ressources pour l'ensemble des habitants d'un même logement. Or la mutualisation des ressources des jeunes adultes avec leurs parents, lorsqu'ils vivent avec eux, n'est pas évidente (Albouy *et al.*, 2003 ; Ponthieux, 2009). Si les transferts monétaires intrafamiliaux du parent vers le jeune sont courants, les ressources que le jeune obtient en propre ne contribuent pas nécessairement aux dépenses communes du ménage parental. Ainsi, environ un jeune adulte sur cinq vivant au moins occasionnellement chez ses parents, et dont les ressources ne sont pas issues exclusivement de ces derniers, déclare contribuer aux dépenses du ménage avec une partie de son revenu (Castell *et al.*, 2016a). Ces transferts sont faibles, d'un montant moyen de 100 euros par mois. Quant aux jeunes qui n'habitent pas avec leurs parents, beaucoup continuent de recevoir régulièrement des aides financières ou en nature de la part de leur famille. Dès lors, se pose pour eux la question d'intégrer ce type de ressources dans leur niveau de vie, à la différence de ce qui est fait pour le reste de la population. Ce point sera développé plus tard, dans la partie méthodologique sur le revenu disponible.

Des choix conceptuels sont donc nécessaires afin de proposer une définition du ménage du jeune adulte qui permette de tenir compte des transferts de ressources entre les parents et leurs enfants et de la multirésidence courante des jeunes adultes. Ainsi, deux approches du niveau de vie des jeunes adultes ont été développées dans de précédents travaux (Albouy *et al.*, 2003 ; Castell et Grobon, 2020). À mi-chemin entre ces deux approches, ce dossier en propose une troisième.

La première approche, élaborée en 2003 par Albouy, Roth et Murat, préconise un rattachement familial systématique du jeune au ménage parental, quelle que soit sa situation résidentielle. À l'époque, en l'absence de données fiables sur les transferts monétaires intrafamiliaux, l'objectif était de mieux prendre en compte la charge financière qui pèse dans le budget des parents lorsque le jeune adulte dispose d'un logement autonome. La notion de ménage s'efface ainsi au profit d'une définition d'un « cercle familial élargi », où l'ensemble des ressources des parents et des jeunes adultes sont mises en commun, même si les jeunes adultes ne vivent plus chez leurs parents. Les unités de consommation sont calculées de sorte que l'ensemble des personnes rattachées au logement comptent comme des personnes vivant sous le même toit. Lorsque le jeune dispose d'un logement autonome, le nombre d'unités de consommation est adapté pour prendre en compte les charges supplémentaires associées à ce logement autonome. L'objectif de cette approche est d'évaluer un niveau de vie « *potentiel auquel a accès chaque personne du cercle familial* ».

La deuxième approche, développée par Castell et Grobon en 2020, opte pour l'individualisation systématique du niveau de vie des jeunes adultes, y compris lorsqu'ils résident exclusivement chez leurs parents, hormis s'ils vivent en couple dans un logement autonome. L'approche individualisée du niveau de vie consiste dès lors à prendre en compte toutes les ressources individuelles des jeunes adultes, dont les aides parentales, ainsi qu'à calculer ce que représente monétairement la cohabitation totale ou partielle avec les parents. Cette approche a pu être mise en œuvre grâce au questionnaire très détaillé de l'ENRJ.

À mi-chemin entre ces deux stratégies, le choix retenu ici est de définir comme ménage du jeune adulte les habitants du logement autonome, c'est-à-dire celui au sein duquel aucun des deux parents du jeune ne vit, lorsqu'il en dispose d'un, et dans le cas contraire les habitants du logement parental.

Le jeune adulte peut résider dans un seul ou dans plusieurs logements au cours de l'année. Lorsqu'il vit uniquement chez ses parents (ou qu'il partage son temps entre les deux logements de ses parents séparés), il est alors considéré comme faisant budget commun avec eux (ou avec le parent avec qui il vit principalement). Dès lors que le jeune vit au moins une partie de l'année dans un logement autonome par rapport à celui de ses parents, le logement autonome est systématiquement privilégié dans la définition du ménage. Si le jeune dispose d'un tel logement, on considère qu'il est amené à gérer un budget propre. Dans la continuité de cette logique d'autonomie par rapport aux parents, un logement dans lequel le jeune réside avec d'autres membres de sa famille (frère ou sœur, oncle, tante, grand-parent...) est également considéré comme un logement autonome.

En cohérence avec l'approche de l'ERFS sur la mutualisation des ressources pour l'ensemble des habitants d'un même ménage, l'approche présentée ici considère que si le jeune vit en couple dans son logement autonome, il met en commun son budget avec celui de son conjoint. Cette hypothèse est discutable chez les jeunes couples, et dans une moindre mesure chez les couples parentaux (Roy, 2006 ; Ponthieux, 2009). Selon l'ENRJ, la très grande majorité des jeunes déclarent être aidés par leur partenaire sur les dépenses communes telles que le loyer ou l'alimentation, mais ne partagent pas nécessairement l'entièreté de leurs ressources avec leur conjoint (Castell et Grobon, 2020). Il s'agit ici de retenir une convention en l'absence de données fines sur la répartition des ressources au sein du couple. Dans leur approche de l'individualisation du niveau de vie des jeunes, Castell et Grobon ont retenu la même convention. De même, Albouy, Roth et Murat ont pris en compte, dans la manière dont ils calculent les unités de consommation, le fait qu'un jeune vivant en couple en dehors du logement parental partage ses dépenses avec ce dernier, malgré le rattachement familial systématique de ces jeunes pour l'estimation du niveau de vie.

En revanche, contrairement à l'approche de l'ERFS et conformément à celle de l'enquête SRCV, les jeunes adultes partageant un logement avec des colocataires ou dans d'autres ménages complexes sont considérés comme gérant seuls leur budget, sans mise en commun des ressources. En pratique, dans l'ENRJ, les données sur les ressources des personnes vivant dans le logement autonome du jeune adulte, en dehors du jeune et de son éventuel conjoint, ne sont pas disponibles. En 2014, 7 % des 18-24 ans vivent en colocation ou avec d'autres membres dans la famille, souvent des frères et/ou sœurs (*tableau 1*).

Les jeunes qui vivent en communauté – non couverts par l'ERFS – sont également appréhendés comme gérant seuls leur budget : dans ce cas, même si l'ENRJ fournit des informations sur le fait que le jeune y vit en couple, les informations sur le conjoint demeurent très limitées. Dans l'échantillon, seulement 28 jeunes, soit 3 % de l'ensemble des jeunes vivant en collectivité, déclarent vivre en couple dans leur logement collectif. En 2014, 7 % des 18-24 ans résident en communauté (*tableau 1*).

Le choix de considérer le jeune qui réside dans un logement autonome comme disposant d'un budget propre s'accompagne également du choix de prendre en compte les ressources que le jeune obtient *via* les aides privées des parents. En effet, il importe d'intégrer ces ressources dans le budget séparé du jeune adulte au risque de surestimer la pauvreté des jeunes si elles ne sont pas comptabilisées. Les choix méthodologiques retenus en la matière, qui s'inspirent de Castell et Grobon (2020), seront présentés dans la partie sur le revenu disponible.

L'approche proposée dans ce dossier, proche de celle de l'unité de vie, fait ainsi le pont entre une perspective familialiste, qui considère le jeune adulte comme un enfant à charge de ses parents, et une perspective individualiste où le jeune adulte acquiert son autonomie par le biais d'une indépendance résidentielle, qui permettrait d'estimer son niveau de vie.

L'identification du ménage du jeune adulte dans l'ENRJ

L'ENRJ dispose de riches informations caractérisant la situation résidentielle des jeunes adultes. Pour chaque jeune adulte répondant, l'enquête recueille des données sur l'ensemble des logements qu'il occupe, y compris en communauté, sur la fréquence passée dans chaque logement, sur les habitants de chaque logement et les liens qui les unissent. Cela signifie qu'il est possible de déterminer, au moment de l'enquête, d'une part si le jeune est multirésident et, d'autre part avec qui il réside dans les différents logements qu'il peut occuper.

Ces informations permettent de distinguer trois types de situation résidentielle :

- **La cohabitation parentale** : Le jeune adulte vit uniquement au domicile d'un(des) parent(s) et ne dispose pas d'un autre logement dans lequel il vivrait habituellement sans parent. Dans cette configuration, le niveau de vie du jeune adulte est donc estimé au sein du ménage parental. Cette configuration n'empêche pas pour autant la multirésidence, notamment dans le cas de jeunes adultes dont les parents sont séparés, auquel cas on considère pour le calcul du niveau de vie le ménage parental principal (*encadré 4*).
- **La semi-cohabitation (décohabitation partielle)** : Le jeune adulte partage son temps entre deux logements, un premier logement avec au moins un parent qui y réside et un deuxième où il vit sans aucun parent. Dans ce logement autonome, il peut vivre seul, en couple, en colocation... Le niveau de vie du jeune est estimé dans son logement autonome, quelle que soit la durée passée dans ce logement. Selon l'ENRJ, en 2014, 81 % des semi-cohabitants passent plus de la moitié de l'année dans leur logement autonome. Ce dernier est ainsi celui qui est le plus souvent occupé durant l'année par rapport au logement parental.
- **La non-cohabitation (décohabitation totale)** : Le jeune adulte vit uniquement dans un logement autonome, sans parent. Le niveau de vie du jeune adulte est alors estimé au sein du logement autonome.

Encadré 4 • Attribuer un ménage parental au jeune adulte dans les cas de parents séparés

Afin d'estimer le niveau de vie des jeunes adultes résidant exclusivement chez leurs parents, la composition d'un seul ménage parental doit être considérée (dans la continuité de l'approche ERFS de calcul du niveau de vie dans un logement). Avec l'augmentation des séparations et des familles recomposées, les jeunes adultes sont susceptibles de partager leur temps entre plusieurs domiciles parentaux. Un arbitrage doit être réalisé pour les jeunes partageant leur temps entre les ménages de leurs deux parents séparés. Ainsi, selon l'ENRJ, parmi le million de jeunes qui n'ont pas de logement autonome et résident chez un parent séparé en 2014, 6 % partagent leur temps dans un deuxième logement avec leur autre parent. L'information recueillie sur la fréquence passée dans chaque logement permet d'identifier celui dans lequel le jeune adulte passe le plus de temps. Ce logement est alors considéré comme le ménage parental principal, au sein duquel le niveau de vie est estimé. Dans 72 % des cas, il s'agit du logement de la mère.

La plupart des analyses proposées dans ce dossier selon la situation résidentielle distinguent les cas où le jeune réside uniquement chez ses parents (cohabitation parentale) et ceux où le jeune dispose d'un logement autonome (décohabitation, regroupant la semi-cohabitation et la non-cohabitation). Ces situations résidentielles sont plutôt équilibrées dans la population des 18-24 ans : en 2014, 57 % résident exclusivement avec au moins un parent, tandis que 43 % résident au moins une partie de leur temps hors du domicile parental (*tableau 1*). Plus précisément, 17 % des jeunes adultes ont un logement autonome ordinaire où ils résident seuls, 12 % ont un logement autonome ordinaire où ils résident en couple et 7 % ont un logement autonome dans une communauté. La vie en couple est la configuration majoritaire parmi les jeunes non cohabitants (décohabitants totaux).

Tableau 1 • Effectifs et répartition des jeunes selon leur situation résidentielle, en 2014

	Effectif non pondéré	Effectif pondéré (milliers)	Répartition (%)
Cohabitation parentale	2 531	3 091	57,4
Parents ensemble	1 657	2 091	38,8
Un parent	874	1 000	18,6
Semi-cohabitation	1 865	1 018	18,9
En logement ordinaire, en solo	668	506	9,4
En logement ordinaire, en couple	101	102	1,9
Autres (monoparental, colocation, famille élargie, etc.)	186	178	3,3
En communauté	910	232	4,3
Non-cohabitation	1 380	1 275	23,7
En logement ordinaire, en solo	432	413	7,7
En logement ordinaire, en couple	506	523	9,7
Autres (monoparental, colocation, famille élargie, etc.)	154	194	3,6
En communauté	288	145	2,7
Ensemble	5 776	5 384	100

Note > « Un parent » comprend les jeunes qui résident chez un seul parent, qu'il soit séparé de l'autre parent ou que l'autre parent soit décédé.

Lecture > Parmi les jeunes de 18-24 ans en 2014, 57,4 % résident exclusivement avec leur(s) parent(s) au moment de l'enquête.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Le revenu disponible du ménage du jeune adulte

Approche conceptuelle du revenu disponible du jeune adulte

Après avoir défini les contours du ménage du jeune adulte, il convient de calculer le revenu disponible de ce dernier avant d'aboutir à une estimation du niveau de vie en 2014, grâce à l'ENRJ. Le revenu disponible représente le revenu à disposition du ménage pour consommer ou épargner. Il correspond donc à l'ensemble des ressources du ménage avant redistribution, augmenté des transferts réalisés par l'État et par les organismes de protection sociale, auquel sont soustraits les prélèvements obligatoires directs. Dans l'ERFS, le revenu disponible recouvre ainsi les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues (prestations familiales, allocations logements, minima sociaux), nets des impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée, contribution à la réduction de la dette sociale et prélèvements sociaux sur

les revenus du patrimoine, ainsi qu'une partie du solde des transferts inter-ménages (pensions alimentaires reçues moins pensions alimentaires versées).

L'estimation des ressources des jeunes adultes, en particulier celles relatives au travail et issues des transferts intrafamiliaux, peut s'avérer partielle si elle s'appuie, comme dans l'ERFS, essentiellement sur les informations fiscales et sociales. Pour les revenus d'activité, les jeunes étudiants bénéficient, par exemple, d'un abattement spécifique. Ils n'ont pas à déclarer leurs revenus du travail lorsqu'ils sont inférieurs à 3 SMIC sur l'année, car ils ne sont alors pas imposables. De même, les jeunes de 18 à 24 ans bénéficient largement d'aides familiales, notamment parentales, difficiles à chiffrer. Elles représentent pourtant une part essentielle de leurs ressources. L'ENRJ permet d'analyser avec précision les trois composantes principales des ressources financières des jeunes adultes : les revenus du travail (54 % de l'ensemble des ressources, en moyenne), les prestations sociales (15 %) et les aides parentales (30 %). Les aides financières provenant d'autres personnes (grands-parents par exemple) sont incluses dans le total des ressources mais représentent une faible part des ressources des jeunes (1 %) [Castell *et al.*, 2016b ; Portela et Raynaud, 2019].

En plus des revenus d'activité déclarés, les revenus exonérés d'impôt, issus de contrats d'apprentissage, de stage ou d'emploi étudiant, sont également comptabilisés dans la mesure du niveau de vie, tout comme les revenus du travail dissimulé. En effet, les jeunes adultes exercent parfois des activités ponctuelles, comme la garde d'enfant, qui ne sont pas toujours déclarées fiscalement et peuvent représenter un complément de ressources essentiel. L'ensemble des revenus du travail sont ainsi inclus dans le calcul du revenu disponible, que ce travail ait donné lieu à un contrat ou non, qu'il ait été déclaré ou non.

Par ailleurs, certaines prestations sociales, comme les bourses sur critères sociaux, ne sont pas comptabilisées dans le calcul du revenu disponible lorsque l'estimation provient des données fiscales. Pourtant, elles peuvent représenter une ressource importante pour les jeunes adultes : s'agissant des bourses d'études, 28 % des jeunes en études en bénéficient pour un montant moyen de 270 euros par mois (Castell *et al.*, 2016b). Compte tenu de la spécificité des ressources des jeunes adultes, le périmètre des aides sociales introduites ici dans le calcul du revenu disponible n'est donc pas le même que celui mis en œuvre par l'Insee à partir de l'ERFS.

Enfin, les aides parentales ne sont que très partiellement prises en compte dans le calcul du niveau de vie basé sur l'ERFS, faute d'information disponible, alors qu'elles constituent une part importante des ressources des jeunes adultes vivant dans un logement autonome, surtout chez les étudiants (Castell *et al.*, 2016a). C'est la raison principale qui conduit à exclure les ménages dont la personne de référence est étudiante du champ des estimations régulières du niveau de vie de la population. Il importe d'essayer de prendre en compte au mieux ces aides parentales dans le calcul du revenu disponible, sachant que ces aides vont bien souvent au-delà d'aides financières directes, que ce soit par exemple *via* le bénéfice que tire le jeune adulte de sa cohabitation partielle avec ses parents, dans le cas des semi-cohabitants, ou celui du fait qu'il prenne des repas plus ou moins régulièrement au domicile parental. À l'appui des travaux de Castell et Grobon (2020), cette approche intègre ainsi dans le revenu disponible des jeunes adultes une valorisation de l'essentiel des aides parentales en nature dont bénéficient les jeunes semi-cohabitants, ainsi que les aides financières privées de personnes extérieures au logement du jeune.

Les choix retenus pour le calcul du revenu disponible sont détaillés ci-dessous et distinguent les situations où le jeune adulte dispose ou non d'un logement autonome.

Le revenu disponible du jeune disposant d'un logement autonome

Dans le cas où le jeune dispose d'un logement autonome qu'il occupe au moins une partie de l'année, le calcul de son revenu disponible dépend de la composition de son ménage. S'il vit en couple cohabitant, ses ressources sont combinées à celles de son conjoint. Dans les autres cas (vie en solo, en colocation, en communauté, etc.), seules les ressources propres du jeune adulte sont comptabilisées.

Dans l'ENRJ, aucune information fiscale n'est disponible pour le logement autonome du jeune. Le revenu disponible du ménage découle uniquement des déclarations issues de l'ENRJ. Il correspond à la somme des revenus d'activité du jeune (et de son conjoint éventuel), des prestations sociales du jeune (et de son conjoint éventuel) et des aides privées reçues par ailleurs par le jeune (y compris la valorisation des aides en nature), dont est ensuite déduit l'impôt sur le revenu associé aux revenus d'activité pris en compte (*tableau 2*).

S'agissant des revenus d'activité, l'ensemble des revenus du travail, y compris non déclarés et hors contrat, ainsi que les revenus de remplacement sont pris en compte. Dans le cas où le jeune est en couple cohabitant, les revenus du conjoint sont estimés (*encadré 5*) et ajoutés aux ressources du ménage.

S'agissant des impôts associés, ils sont estimés de façon simplifiée à partir du barème de 2014, l'information n'étant pas disponible dans l'ENRJ. Cette estimation intègre le statut conjugal lorsque le jeune est en couple cohabitant : dans le cas où le jeune est en union libre, l'impôt sur le revenu est estimé séparément à partir des ressources du jeune et de son conjoint, alors que s'il est marié ou pacsé, l'imposition du ménage est réalisée de manière conjointe.

L'ensemble des prestations sociales déclarées par le jeune adulte dans l'ENRJ sont comptabilisées : aides au logement, minima sociaux (RSA, AAH), prestations familiales (hors prime à la naissance et allocation de rentrée scolaire), contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) et bourses d'études. Les prestations sociales perçues au niveau du couple ou par le conjoint sont également appréhendées à partir des déclarations du jeune.

Les aides parentales sont composées de deux éléments. D'une part, les aides financières privées correspondent aux aides financières annualisées, régulières et ponctuelles. Elles comprennent, par exemple, la part du loyer payée par les parents, ou encore le paiement des courses, de l'abonnement téléphonique, des transports, des loisirs, etc. Cependant, les aides liées à l'obtention du permis ou à l'acquisition d'une voiture ne sont pas intégrées dans le revenu disponible, dans la mesure où il s'agit d'aides à la prise en charge de frais exceptionnels. D'autre part, la valorisation de la cohabitation et de l'alimentation permet de prendre en compte le fait que le jeune cohabite parfois partiellement avec ses parents ou prend ses repas chez eux et bénéficie alors d'une aide « en nature »¹. Cette valorisation est issue des travaux menés par Castell et Grobon (2020), étendue dans cette étude aux jeunes qui vivent dans les DROM.

D'autres personnes dans l'entourage du jeune peuvent aussi l'aider. Le revenu disponible du ménage du jeune intègre donc les aides financières que le jeune déclare recevoir d'autres membres de son entourage, ainsi que la participation financière éventuelle d'un conjoint non cohabitant.

Il est à noter que dans le cas où le jeune vit en couple, faute d'information, aucun traitement spécifique n'a été réalisé pour prendre en compte de façon symétrique les aides privées que le conjoint recevrait de ses parents ou d'autres membres de son entourage. Telle que la question sur les ressources du conjoint est posée dans l'ENRJ (*encadré 5*), il est possible que les aides parentales reçues par le conjoint y soient parfois incluses.

Chez les jeunes qui vivent seuls dans leur logement autonome (*tableau 2a*), les aides parentales constituent la première source de revenus. Elles représentent plus de la moitié du revenu disponible avant impôts (52 %), tandis que les revenus d'activité ou de remplacement ne constituent que le tiers de leurs ressources (32 %). La répartition du revenu disponible avant impôts est différente pour les jeunes qui vivent en couple dans leur logement autonome (*tableau 2b*), les ressources du conjoint étant la principale source de revenus du ménage du jeune adulte (51 %), alors que l'aide parentale en représente 9 %.

Tableau 2 • Décomposition du revenu disponible estimé des jeunes disposant d'un logement autonome, en 2014

2a - Célibataire ou en couple non cohabitant

Ressources		En moyenne	
		En euros	En part dans le revenu disponible avant impôts en %
(1)	Revenus d'activité (y compris sans contrat de travail ou non déclarés), du capital et de remplacement du jeune	4 679	32
(2)	Prestations sociales déclarées par le jeune (y compris bourses d'études)	1 899	13
(3)	Aides reçues par le jeune en provenance de ses parents (y compris valorisation d'aides en nature)	7 469	52
(4)	Aides reçues par le jeune en provenance d'autres personnes hors du ménage (conjoint non cohabitant, grands-parents, etc.)	383	3
(5)	Revenu disponible avant impôts = 1 + 2 + 3 + 4	14 431	100
(6)	Impôts du jeune	27	-
	Revenu disponible = 5 - 6	14 404	-
	<i>Dont résidant dans les DROM</i>	<i>10 804</i>	<i>-</i>

Lecture > 13 % du revenu disponible estimé avant impôts des jeunes adultes en logement autonome et célibataires ou en couple non cohabitant serait issu des prestations sociales qu'ils perçoivent.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans disposant d'un logement autonome, célibataires ou en couple non cohabitant, France entière (hors Mayotte).

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

¹ La mise à disposition gratuite d'un logement autonome par les parents pourrait être prise en compte dans les calculs des aides parentales. Ces situations sont peu fréquentes, elles représentent moins de 2 % des effectifs des décohabitants (2,5 % des effectifs d'étudiants décohabitants et 1,2 % des effectifs de jeunes sortis d'études décohabitants). En les prenant en compte, les ressources des jeunes augmenteraient et le taux de pauvreté des décohabitants baisserait, de l'ordre de 1 point.

2b - En couple cohabitant

Ressources		En moyenne	
		En euros	En part dans le revenu disponible avant impôts (en %)
(1)	Revenus d'activité (y compris sans contrat de travail ou non déclarés), du capital et de remplacement du jeune	9 552	35
(2)	Revenus du conjoint cohabitant	13 923	51
(3)	Prestations sociales déclarées par le jeune (y compris bourses d'études et aides sociales du conjoint)	1 171	4
(4)	Aides reçues par le jeune en provenance de ses parents (y compris valorisation d'aides en nature)	2 510	9
(5)	Aides reçues par le jeune en provenance d'autres personnes hors du ménage (grands-parents, etc.)	271	1
(6)	Revenu disponible avant impôts = 1 + 2 + 3 + 4	27 427	100
(7)	Impôts du jeune et de son conjoint	579	-
	Revenu disponible = 6 - 7	26 848	-
	<i>Dont résidant dans les DROM</i>	23 068	-

Lecture > 4 % du revenu disponible estimé avant impôts des jeunes adultes en logement autonome et en couple cohabitant serait issu des prestations sociales qu'ils perçoivent.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans disposant d'un logement autonome, en couple cohabitant, France entière (hors Mayotte).

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Encadré 5 • Cas des jeunes en couple cohabitant : l'estimation des revenus du conjoint

Selon l'ENRJ, 27 % des jeunes disposant d'un logement autonome y vivent en couple (uniquement avec leur conjoint et, éventuellement, des enfants). Lorsque c'est le cas, il est demandé au jeune « d'estimer le montant habituel des ressources dont son conjoint/partenaire dispose par mois », sans distinction de nature des ressources. En cas de non-réponse, la valeur médiane des ressources est imputée sur la base des informations disponibles pour des conjoints de sexe identique et de même statut d'activité (en emploi ou non). Le montant déclaré ou estimé est ensuite multiplié par 12 pour être annualisé. Certains jeunes adultes sont en couple cohabitant alors qu'ils se trouvent en ménage complexe (colocation, dans la famille élargie, etc.). Dans cette situation, seules les aides financières du conjoint directement apportées au jeune adulte sont prises en compte, et non l'entièreté des revenus annualisés du conjoint. Cela revient à considérer le jeune comme formant un ménage seul, faute d'information suffisante sur l'ensemble des habitants du logement.

Pour l'estimation des impôts du conjoint ou du couple, il convient également d'évaluer la part des revenus d'activité et de remplacement au sein des ressources du conjoint. Les revenus du conjoint ne sont pas décomposés selon la nature des ressources, il est ainsi nécessaire de réaliser des hypothèses sur cette décomposition, pour ensuite estimer un impôt. Quatre situations sont distinguées, selon l'âge du partenaire (18-24 ans ou plus) et son statut d'activité (actif, qui signifie en emploi ou au chômage, ou inactif), pour représenter au mieux cette proportion des revenus d'activité dans l'ensemble des ressources du conjoint (*tableau B*). Lorsque le conjoint est inactif, quel que soit son âge, on fait l'hypothèse que la part des revenus d'activité et de remplacement dans ses ressources correspond à la part médiane des jeunes adultes inactifs de même sexe interrogés dans l'ENRJ. Lorsque le conjoint est actif, on procède différemment selon sa tranche d'âge. S'il a entre 18 et 24 ans, on fait l'hypothèse que la part des revenus d'activité et de remplacement dans ses ressources correspond à la médiane de celle des jeunes adultes actifs de même sexe interrogés dans l'ENRJ. S'il a plus de 24 ans, on a recours à l'ERFS pour estimer une part médiane de revenus d'activité sur le champ des conjoints de même sexe de plus de 24 ans en couple avec un jeune de 18 à 24 ans.

Tableau B • Estimation de la part des revenus d'activité et de remplacement dans l'ensemble des ressources du conjoint, selon le sexe du conjoint, l'âge et le statut d'activité

		Le conjoint est un homme	Le conjoint est une femme
	Source	Part estimée des revenus d'activité et de remplacement en %	
Conjoint âgé de 18 à 24 ans			
En emploi ou au chômage	ENRJ	94	94
Inactif	ENRJ	33	29
Conjoint âgé de plus de 24 ans			
En emploi ou au chômage	ERFS	97	100
Inactif	ENRJ	33	29

Lecture > Pour estimer la part des revenus d'activité et de remplacement dans l'ensemble des ressources des conjoints des jeunes adultes, l'analyse s'appuie sur ce que l'on constate au niveau médian pour des jeunes adultes de caractéristiques proches en s'appuyant soit sur l'ENRJ, soit sur l'ERFS. On estime, par exemple, que cette part est de 94 % pour un conjoint âgé de 18 à 24 ans, en emploi et au chômage, et de sexe masculin.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans disposant d'un logement autonome, en couple cohabitant, France entière (hors Mayotte) pour l'ENRJ, France métropolitaine pour l'ERFS.

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ) ; Insee-DGFiP-CNAF-CNAV-CMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2014.

Le revenu disponible du ménage du jeune cohabitant exclusivement avec ses parents

Lorsque le jeune cohabite exclusivement avec ses parents, le revenu disponible est calculé au niveau de son ménage parental. L'appariement avec les fichiers sociofiscaux permet de disposer des éléments de ce calcul (revenus et impôts) à certains retraitements près (Grobon *et al.*, 2018). Deux cas généraux se distinguent. Le premier est celui d'un jeune qui est effectivement retrouvé dans une des déclarations fiscales du ménage parental (qu'il soit rattaché au foyer fiscal des parents ou non). Dans cette situation, le jeune est décrit comme étant « **apparié** » fiscalement. Le second cas est celui d'un jeune qui n'est présent dans aucune déclaration fiscale du ménage parental. Cette situation peut se produire soit parce qu'aucune information fiscale n'a été retrouvée pour l'ensemble du ménage parental, soit parce que la déclaration fiscale spécifique du jeune n'a pas été identifiée. Cette situation est décrite comme celle d'un jeune « **non apparié** » fiscalement.

Dans le premier cas général où le jeune est apparié fiscalement, les ressources du ménage parental sont incluses telles qu'elles apparaissent dans les informations fiscales du ménage parental. On considère ainsi la somme des revenus du travail², des revenus de remplacement et des prestations sociales, à laquelle est soustrait le montant des impôts³ de l'ensemble du ménage. Afin d'améliorer la précision des revenus du jeune adulte, on choisit néanmoins de substituer aux revenus d'activité et de remplacement du jeune sur la déclaration fiscale les revenus déclarés dans l'ENRJ. Les revenus décrits dans l'enquête rendent mieux compte des ressources du travail des jeunes, car ils incluent les activités non déclarées dans les informations fiscales. Les prestations sociales perçues en propre par le jeune, telles que les bourses d'études, sont additionnées aux ressources du ménage car elles ne sont pas déclarées fiscalement. L'impôt disponible à partir de l'appariement n'est pas retraité, car il est cohérent avec le montant qui est effectivement déduit des ressources du ménage.

Dans le deuxième cas général où le jeune n'est pas apparié fiscalement, les revenus d'activité et de remplacement du jeune adulte dans l'ENRJ sont ajoutés au revenu disponible du ménage parental⁴ qui, à ce stade, ne comprend pas encore les revenus du jeune. Les impôts associés aux revenus du jeune sont estimés de façon simplifiée à partir du barème de 2014 et sont soustraits aux ressources du ménage parental. Les prestations sociales perçues en propre par le jeune sont ajoutées, comme dans le premier cas.

Si les parents du jeune sont séparés (32 % des cohabitants), il convient de contrôler que l'appariement soit réalisé avec le ménage dans lequel le jeune réside la majorité du temps. En effet, l'appariement fiscal peut aussi être le reflet d'arrangements fiscaux entre les parents. Lorsque l'appariement fiscal correspond bien au ménage parental au sein duquel le jeune passe davantage de temps, le principe de calcul du revenu disponible est identique à celui d'un jeune apparié fiscalement. Dans le cas où l'appariement fiscal ne correspond pas au ménage parental du parent avec lequel le jeune cohabite le plus souvent, le

² Dans certains cas, le revenu d'activité du ménage obtenu avec l'appariement sociofiscal est négatif. Le choix fait ici est de le considérer comme nul.

³ Les crédits d'impôts sont également pris en compte, cela peut conduire dans certains cas à un impôt négatif.

⁴ Lorsque aucune information fiscale n'est disponible pour tout le ménage parental, le revenu disponible provient d'une imputation mais n'inclut pas encore les ressources propres du jeune adulte.

principe du calcul du revenu disponible se fonde sur celui d'un non-appariement. On complète ainsi le revenu disponible du ménage parental du « bon » parent avec les ressources du jeune.

Dans la totalité des cas, les prestations sociales perçues au niveau du ménage correspondent à celles obtenues à partir de l'appariement avec les fichiers sociofiscaux à quelques redressements près⁵.

Enfin, dans tous les cas également, il convient d'ajouter les aides privées non parentales que le jeune déclare dans l'ENRJ⁶. Les aides parentales ne sont pas comptabilisées car elles correspondent à un transfert intraménage, qui est déjà inclus avec le revenu disponible de l'ensemble du ménage parental. En ce qui concerne les jeunes vivant chez un seul parent, l'hypothèse est faite que les aides reçues de l'autre parent transitent par le parent cohabitant, sous forme de pensions alimentaires. Par ailleurs, on constate que le jeune reçoit en majorité des aides financières du parent chez qui il réside. Par exemple, parmi les jeunes qui résident principalement ou exclusivement chez leur mère et qui déclarent recevoir une aide financière régulière de la part des parents, deux tiers ne reçoivent cette aide que de la part de leur mère. Les jeunes résidant chez leur père sont un peu moins aidés exclusivement par celui-ci (40 %).

Dans la décomposition des ressources, le revenu disponible des jeunes cohabitants est moins diversifié que celui des jeunes décohabitants (tableau 3). En effet, la grande partie des ressources provient des revenus d'activité et de remplacement des membres du ménage parental (83 %). Les revenus propres au jeune ne représentent que 9 % du total du revenu disponible du ménage parental.

Tableau 3 • Décomposition du revenu disponible estimé des jeunes cohabitants en 2014

Ressources		En moyenne	
		En euros	En part dans le revenu disponible avant impôts en %
(1)	Revenus d'activité (y compris sans contrat de travail ou non déclarés), du capital et de remplacement du jeune	4 903	9
(2)	Revenus d'activité et de remplacement des autres membres du ménage	44 017	83
(3)	Prestations sociales du ménage (y compris bourses d'études)	3 609	8
(4)	Aides reçues par le jeune en provenance d'autres personnes hors du ménage (conjoint, grands-parents, etc.)	192	0
(5)	Revenu disponible avant impôts = 1 + 2 + 3 + 4	52 721	100
(6)	Impôts du ménage	4 448	-
	Revenu disponible = 5 - 6	48 273	-
	<i>Dont résidant dans les DROM</i>	27 034	-

Lecture > 8 % du revenu disponible estimé avant impôts des jeunes adultes serait issu des prestations sociales perçues par le ménage dans lequel ils vivent.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans cohabitant avec leurs parents, France entière (hors Mayotte).

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Les unités de consommation du ménage du jeune adulte

La composition du ménage et la description des habitants dans le logement permettent de calculer les unités de consommation, nécessaires à l'estimation du niveau de vie. Sauf exception, sont considérés comme habitants du ménage tous les individus décrits dans le tableau des habitants du logement du jeune adulte, que ces derniers résident dans le logement sur l'ensemble de l'année ou quelques semaines uniquement. Dans la continuité des statistiques publiées par l'Insee, ce dossier utilise l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée. Cette échelle est utilisée au niveau européen (notamment par Eurostat) afin de standardiser la mesure de la pauvreté monétaire dans les différents pays. Elle attribue 1 unité de consommation au premier adulte du ménage, 0,5 unité de consommation pour chaque personne de 14 ans ou plus dans le ménage, et 0,3 unité de consommation pour chaque enfant de moins de 14 ans. Cette échelle fait référence, mais d'autres peuvent également être utilisées afin de rendre compte des économies d'échelle (échelle en racine du nombre d'habitants du ménage, d'Oxford, etc.).

⁵ Quelques redressements ont été réalisés pour des cas de jeunes non appariés au ménage parental et dont certaines aides touchées en propre et déclarées dans l'enquête n'étaient pas présentes dans l'appariement du ménage parental avec les fichiers sociofiscaux.

⁶ Certains jeunes adultes résident exclusivement chez leurs parents et déclarent vivre en couple cohabitant (37 jeunes de l'échantillon, soit 1,5 % des cohabitants). Dans cette situation, les aides du conjoint cohabitant sont incluses au même titre que celles d'un conjoint non cohabitant (montant de l'aide que le conjoint apporte d'habitude au jeune).

Lorsque le jeune adulte réside exclusivement chez ses parents (cohabitant), l'ensemble des membres du ménage parental sont considérés dans le calcul du niveau de vie. L'hypothèse retenue dans les statistiques habituelles d'un partage des ressources entre l'ensemble des habitants du ménage est conservée. Lorsque le jeune réside au moins une partie du temps dans un logement autonome (décohabitant partiel ou total), on considère que le partage des ressources se fait au niveau des habitants de ce logement. Cependant, lorsqu'il vit dans un ménage complexe ou en communauté, avec ou sans conjoint, il est impossible de traiter les éventuelles économies d'échelle dans le calcul du niveau de vie faute d'information suffisante dans l'ENRJ. En conséquence, dans ce cas le niveau de vie du jeune adulte est individualisé et une seule unité de consommation lui est associée (voir *tableau 4* pour le récapitulatif).

Calcul final du niveau de vie et du taux de pauvreté monétaire

Le **calcul final du niveau de vie** est le **rapport du revenu disponible au nombre d'unités de consommation du ménage**. Ce calcul permet de mesurer les indicateurs usuels de distribution du niveau de vie.

En particulier, la pauvreté monétaire correspond à un niveau de vie inférieur à un certain seuil calculé en pourcentage du niveau de vie médian de la population. La mesure est relative et elle est liée à la répartition des revenus dans la population. Le seuil le plus régulièrement utilisé pour évoquer la pauvreté monétaire est celui à 60 % du niveau de vie médian. Un seuil à 50 % du niveau de vie médian sera également présenté.

Une des limites de ce travail est, par manque de données, de devoir se fonder sur le niveau de vie médian en 2014 estimé sur le champ de diffusion de l'ERFS, pour appréhender le taux de pauvreté des jeunes adultes. En effet, l'approche adoptée avec l'ENRJ ne correspond pas exactement à celle de l'ERFS, puisque cette dernière exclut certains groupes du calcul du niveau de vie : les résidents des DROM, les ménages dont la personne de référence est étudiante, les logements collectifs ou non ordinaires, les ménages dont le revenu déclaré est négatif. Ces groupes détiennent, en moyenne, des niveaux de vie plus faibles que le reste de la population : le seuil de niveau de vie de l'ERFS sur lequel est fondé le taux de pauvreté monétaire des jeunes dans ce dossier serait moins élevé en tenant compte du niveau de vie de ces groupes exclus. En théorie, le niveau de vie médian devrait être recalculé pour l'ensemble de la population en considérant les nouvelles estimations sur les jeunes adultes, mais le manque d'informations de l'ERFS ne le permet pas. En raison de ces différences de champ, le taux de pauvreté monétaire des jeunes adultes est probablement légèrement surestimé dans ce dossier.

Concernant les revenus intégrés dans le calcul du revenu disponible du ménage, les transferts monétaires intrafamiliaux, qui sont en partie absents dans l'ERFS, sont pris en compte. Une valorisation de la cohabitation et de l'alimentation (Castell et Grobon, 2020), inexistante dans l'ERFS, est également estimée et intégrée. La comparaison des niveaux de vie obtenus dans l'ENRJ à des niveaux de vie obtenus dans l'ERFS ne peut donc fournir des résultats totalement équivalents. Il serait, par exemple, justifié de retrancher du revenu disponible des parents les transferts monétaires qu'ils destinent à leurs enfants, mais cela dépasse l'objectif de ce dossier, qui se concentre spécifiquement sur le niveau de vie des jeunes adultes.

Afin de mettre davantage en perspective les niveaux de vie et de comparer la manière dont les approches diffèrent entre l'ENRJ et l'ERFS, la partie suivante du dossier estime également le taux de pauvreté monétaire des jeunes adultes sur un champ comparable à celui de l'ERFS.

Tableau 4 • Récapitulatif des méthodes de calcul du niveau de vie selon la situation résidentielle des jeunes adultes

Décohabitant	Vie en solo, en communauté et en ménage complexe	<u>Revenu disponible du jeune</u> : Revenus d'activité et de remplacement + prestations sociales + aides privées (financières et en nature) - impôts (estimation) <u>Niveau de vie</u> : Revenu disponible du jeune / UC (1)	
	Vie en couple (hors ménage complexe)	<u>Revenu disponible</u> : - Du jeune : Revenus d'activité et de remplacement + prestations sociales + aides privées (financières et en nature) - impôts (estimation) - Du conjoint : Ressources totales estimées par le jeune - impôts (estimation) <u>Niveau de vie</u> : Revenu disponible du ménage / UC	
		Appariement fiscal du jeune	Non-appariement fiscal du jeune
Cohabitant	Vie chez deux parents	<u>Revenu du jeune avant impôt</u> (calcul ENRJ) : Revenus d'activité et de remplacement + bourses d'études + aides financières d'autres personnes hors ménage <u>Revenu disponible du ménage</u> : Obtenu par l'appariement fiscal au ménage parental. Remplacement du revenu fiscal du jeune par celui calculé avec ENRJ <u>Niveau de vie</u> : Revenu disponible du ménage / UC	<u>Revenu disponible du jeune</u> (calcul ENRJ) : Revenus d'activité et de remplacement + bourses d'études + aides financières d'autres personnes hors ménage - impôts (estimation) <u>Revenu disponible du ménage</u> : Obtenu par l'appariement fiscal au ménage parental. En l'absence d'informations sur le jeune, ajout du revenu disponible du jeune obtenu dans ENRJ <u>Niveau de vie</u> : Revenu disponible du ménage / UC
	Vie chez un parent	<u>Revenu du jeune avant impôt</u> (calcul ENRJ) : Revenus d'activité et de remplacement + bourses d'études + aides financières d'autres personnes hors ménage <u>Revenu disponible du ménage</u> : Obtenu par l'appariement fiscal au ménage parental. Identification du ménage fiscal dans lequel le jeune passe davantage de temps (parents séparés) : 1) Si le jeune est apparié au bon ménage, remplacement du revenu fiscal du jeune par celui calculé avec ENRJ. 2) Si le jeune n'est pas apparié au bon ménage, calculs basés sur la situation de non-appariement fiscal (voir cellule de droite). <u>Niveau de vie</u> : Revenu disponible du ménage / UC	<u>Revenu disponible du jeune</u> (calcul ENRJ) : Revenus d'activité et de remplacement + bourses d'études + aides financières d'autres personnes hors ménage - impôts (estimation) <u>Revenu disponible du ménage</u> : Obtenu par l'appariement fiscal au ménage parental dans lequel le jeune passe le plus de temps. Ajout du revenu disponible du jeune obtenu dans ENRJ. <u>Niveau de vie</u> : Revenu disponible du ménage / UC

■ LES 18-24 ANS SONT LA POPULATION LA PLUS TOUCHÉE PAR LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE

À partir de l'approche définie dans la première partie du dossier et en utilisant l'ENRJ, il est maintenant possible d'estimer pour l'année 2014 le niveau de vie des jeunes adultes sur un champ complet. Le niveau de vie médian des jeunes adultes s'établit à 16 200 euros en France (hors Mayotte) et à 16 400 euros en France métropolitaine. En comparaison, le niveau de vie médian de la population calculé la même année avec l'ERFS sur son champ de diffusion habituelle, c'est-à-dire en France métropolitaine hors communautés, hors ménages dont la personne de référence est étudiante et hors ménages dont le revenu déclaré est négatif, est de 20 150 euros.

En retenant comme seuil de pauvreté monétaire le seuil à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble de la population couverte par l'ERFS, soit 12 090 euros, le taux de pauvreté monétaire, à savoir le pourcentage de jeunes adultes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, atteint 26 % en France et 25 % en France métropolitaine, contre 14 % pour l'ensemble de la population et 20 % pour les moins de 18 ans sur le champ de l'ERFS (Argouarc'h et Boiron, 2016). Les jeunes adultes apparaissent ainsi comme étant la population la plus touchée par la pauvreté monétaire, devant les mineurs. Au vu de la composition de leurs ressources et de leur cheminement vers l'indépendance, ce résultat paraît structurel et n'est pas exclusif à l'année 2014. En effet, si les ressources peuvent augmenter progressivement avec l'âge et avec l'avancée dans la trajectoire éducative et professionnelle, leur entrée dans la vie adulte demeure une période de vulnérabilité.

Les résultats présentés dans cette partie se concentrent principalement sur la France métropolitaine, les niveaux de vie et taux de pauvreté monétaire dans la France entière (hors Mayotte) sont présentés en annexe (*tableau A1*). En effet, la situation des jeunes vivant dans les DROM est particulière, notamment car les jeunes cohabitent beaucoup plus souvent avec leurs parents qu'en France métropolitaine, en particulier dans des familles monoparentales. Ces familles sont davantage exposées à des situations de pauvreté, ce qui se répercute sur les conditions de vie des jeunes adultes (*encadré 6*). Le champ de la France métropolitaine permet également de se rapprocher du champ de l'ERFS à des fins de comparaison.

Cette deuxième partie est consacrée à la présentation des résultats relatifs aux niveaux de vie et aux taux de pauvreté monétaire des jeunes adultes. Nous présentons dans un premier temps les résultats selon les situations professionnelle et résidentielle des jeunes, puis approfondissons l'analyse selon leur situation familiale et conjugale. Nous étudions ensuite les caractéristiques sociodémographiques des jeunes adultes en situation de pauvreté monétaire. Enfin, nous comparons pour l'année 2014 les résultats issus de cette approche à ceux issus de l'approche utilisée dans les statistiques de l'ERFS, afin d'appréhender l'ordre de grandeur du biais structurel dans l'estimation de la pauvreté des jeunes adultes à partir de cette source.

L'autonomie résidentielle s'accompagne d'une fragilité monétaire importante

Pour une meilleure appréhension des niveaux et conditions de vie des jeunes adultes, six situations sont dissociées dans les résultats de notre approche de la pauvreté monétaire. D'une part, les jeunes se différencient entre ceux qui résident avec leurs parents au moment de l'enquête (**les cohabitants**) et ceux qui n'y résident pas ou partiellement (**les décohabitants**). Les premiers partagent le même niveau de vie que celui de leurs parents et disposent équitablement des revenus du ménage parental. Les derniers sont considérés dans leur ménage autonome tout en percevant des aides de leurs parents. D'autre part, l'origine et le montant des ressources perçues par les jeunes se distinguent nettement entre les **étudiants**, les jeunes **en emploi** et les jeunes **au chômage ou dans une autre situation d'inactivité** (NEET – ni en études, ni en emploi, ni en formation). Nous définissons les étudiants comme les jeunes qui suivent une formation au moment de l'enquête, que ce soit dans l'enseignement secondaire ou supérieur. Les apprentis sont considérés comme des étudiants⁷. La formation des jeunes s'accompagne d'une aide financière forte de la part des parents, tandis que les jeunes sortis d'études disposent de revenus du travail et/ou ont leurs ressources qui se composent davantage d'aides sociales (Castell *et al.*, 2016b).

⁷ En France métropolitaine, 148 000 apprentis sont cohabitants (soit 11 % des étudiants cohabitants) et 137 000 apprentis sont décohabitants au moment de l'enquête (soit 10 % des étudiants décohabitants).

Encadré 6 • Les jeunes dans les DROM : un taux de pauvreté monétaire nettement plus élevé qu'en métropole

L'ENRJ a interrogé 112 jeunes de 18 à 24 ans vivant en Guadeloupe et à La Réunion. Ces effectifs réduits ne permettent pas d'analyses fines de cette population, mais il est possible d'en donner les contours de la pauvreté et de leurs configurations familiales, qui se distinguent de la France métropolitaine. Les habitants des DROM ont généralement un niveau de vie plus faible que les habitants de la France métropolitaine : le taux de pauvreté monétaire y est de deux à cinq fois plus élevé selon les départements ou les régions d'outre-mer (Audoux, Mallemanche et Prévot, 2020). Cette fragilité économique se reflète dans les conditions de vie des jeunes adultes des DROM. La part de jeunes de 18 à 24 ans vivant chez leur(s) parent(s) dans les DROM est supérieure à celle des 18-24 ans en France métropolitaine. Ainsi, au moment de l'ENRJ 2014, 75 % des 18-24 ans dans les DROM résident avec au moins un parent, contre 57 % en métropole. Les ruptures conjugales sont plus fréquentes pour les parents de jeunes adultes dans les DROM. Par ailleurs, les jeunes en outre-mer se trouvent davantage au chômage que les jeunes en métropole, en raison d'études plus courtes et par la migration des jeunes ultramarins les plus qualifiés vers la métropole (Audoux et Mallemanche, 2019). Les taux de pauvreté des jeunes adultes dans les DROM atteignent des niveaux très élevés : parmi les jeunes des DROM interrogés dans l'ENRJ, 57 % [48 % - 66 %] sont en situation de pauvreté monétaire, soit 105 000 [89 000 - 123 000] jeunes pauvres.

Les décohabitants sont les plus concernés par la pauvreté monétaire, notamment les étudiants et les jeunes sortis d'études et sans emploi

En 2014, en France métropolitaine, les inégalités de niveau de vie entre les jeunes adultes sont du même ordre que celles constatées globalement pour l'ensemble de la population. Le rapport interdécile des niveaux de vie, rapport entre le 9^e décile et le 1^{er} décile, se situe à 3,5 pour les jeunes adultes (*tableau 5*), comme pour l'ensemble de la population (Argouac'h et Boiron, 2016). En revanche, le niveau de vie médian des jeunes adultes est globalement plus faible que celui de l'ensemble de la population. Les taux de pauvreté monétaire sont, par conséquent, plus élevés. Au total, 1,3 million de jeunes adultes sont pauvres au sens monétaire.

Les jeunes décohabitants sont particulièrement exposés à la pauvreté monétaire : s'ils sont encore étudiants, du fait de la faiblesse de leurs ressources propres et de leur dépendance aux aides familiales, s'ils n'ont pas d'emploi (au moment de l'enquête), compte tenu d'un faible accès aux aides sociales et à des revenus d'activité inconstants durant l'année. À situation donnée par rapport au marché du travail, les jeunes adultes sont plus souvent pauvres monétairement lorsqu'ils décohabitent que lorsqu'ils cohabitent, du fait de la perte d'économies d'échelle (*graphique 1*). Les décohabitants sont 34 % à se trouver au-dessous du seuil de pauvreté, contre 18 % des cohabitants (*tableau 5*). Il existe, toutefois, des variations importantes de niveau de vie selon le lieu de vie et le statut professionnel des décohabitants. Le taux de pauvreté monétaire des jeunes décohabitants en logement collectif est de 56 % et de 30 % pour ceux qui vivent en logement ordinaire. Quand les jeunes décohabitants ont un emploi, leur taux de pauvreté monétaire rejoint celui de l'ensemble de la population (14 %). Mais dans les autres situations, il est bien plus élevé.

Ainsi, 40 % des étudiants décohabitants sont pauvres monétairement, soit 540 000 étudiants disposant d'un logement autonome. Le taux de pauvreté monétaire des étudiants décohabitants en logement ordinaire est de 25 % et de 63 % pour ceux en logement collectif. Dans une configuration intermédiaire entre dépendance familiale et indépendance matérielle et financière, qui sera obtenue à la suite de leurs études, ces jeunes s'appuient sur les aides de leurs parents pour leurs dépenses quotidiennes ou les frais associés à leur logement (Portela et Raynaud, 2019). Les aides sociales directement transmises aux jeunes adultes constituent une autre forme de ressources, notamment au travers des bourses d'études ou des aides au logement, mais elles ne permettent pas à une majorité d'entre eux de sortir de cette vulnérabilité financière.

Moins nombreux que les étudiants, les jeunes décohabitants sortis d'études et sans emploi (au chômage ou dans d'autres situations d'inactivité que les études)⁸ au moment de l'enquête sont davantage concernés par cette vulnérabilité financière et par une pauvreté plus marquée. Le taux de pauvreté s'élève à 55 %, et ils sont toujours 44 % à être en situation de pauvreté monétaire au seuil de 50 % du niveau de vie médian, révélant leur forte précarité. De l'ensemble des jeunes, ils détiennent le niveau de vie le plus faible, avec une médiane à 11 200 euros. Ces jeunes sont moins souvent aidés financièrement par les parents dès lors qu'ils sont sortis d'études, car ils perçoivent un peu plus de revenus sociaux que les étudiants et sont souvent issus d'un milieu social moins favorisé, restreignant le niveau des aides que les parents peuvent apporter. Les difficultés rencontrées sur le marché de l'emploi peuvent retarder la stabilisation de leurs conditions de vie et entraîner des risques de basculement dans la pauvreté.

En moyenne, les décohabitants bénéficient de ressources individuelles plus élevées que celles des cohabitants mais ne profitent pas de la mutualisation des biens dans le domicile parental, qui a ainsi tendance à restreindre les risques de pauvreté.

⁸ Leur configuration familiale se démarque du reste des jeunes en logement autonome : les décohabitants au chômage vivent autant en couple que les décohabitants en emploi, mais ont souvent des enfants. En effet, la moitié des ménages de jeunes au chômage et en couple comprennent au moins un enfant, alors que ce n'est le cas que d'un jeune sur cinq en emploi et en couple. Par ailleurs, les familles monoparentales sont surreprésentées chez les jeunes chômeurs ou inactifs (majoritairement des mères seules).

Tableau 5 • Niveau de vie et taux de pauvreté monétaire des 18-24 ans selon le statut résidentiel et l'activité professionnelle, en France métropolitaine, en 2014

		Niveau de vie (euros par an)		Répartition (%)	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Taux de pauvreté à 50 % (%)	Nombre de jeunes pauvres - seuil à 60 % (milliers)	Rapport inter-décile (D9/D1)
		Moyen	Médian					
Cohabitant	En études	21 948	19 244	26,0	17,5	9,3	236	3,5
	Sortis d'études	19 840	18 128	30,7	18,1	8,8	288	3,1
	<i>Dont en emploi</i>	22 656	20 955	16,4	7,3	3,1	62	2,7
	<i>Dont au chômage/NEET</i>	16 594	14 894	14,3	30,5	15,5	226	3,2
	Ensemble	20 807	18 634	56,7	17,8	9,0	524	3,3
Décohabitant	En études	14 061	13 331	26,1	39,9	24,8	540	2,9
	Sortis d'études	16 597	16 172	17,2	25,6	19,1	229	3,3
	<i>Dont en emploi</i>	18 589	17 901	12,3	14,0	8,9	90	2,6
	<i>Dont au chômage/NEET</i>	11 573	11 208	4,9	54,7	44,3	139	3,7
	Ensemble	15 071	14 286	43,3	34,2	22,5	769	3,1
Ensemble	En études	18 002	15 578	52,1	28,7	17,0	775	3,6
	Sortis d'études	18 673	17 310	47,9	20,8	12,5	517	3,2
	<i>Dont en emploi</i>	20 911	19 521	28,7	10,1	5,6	152	2,7
	<i>Dont au chômage/NEET</i>	15 310	13 768	19,2	36,7	22,8	365	3,5
Ensemble		18 324	16 375	100,0	24,9	14,9	1 292	3,5

Lecture > Le niveau de vie médian des jeunes de 18 à 24 ans qui résident chez leurs parents et sont étudiants est de 19 244 euros.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Les jeunes cohabitants, plus souvent pauvres que l'ensemble de la population, bénéficient de la mutualisation des ressources parentales

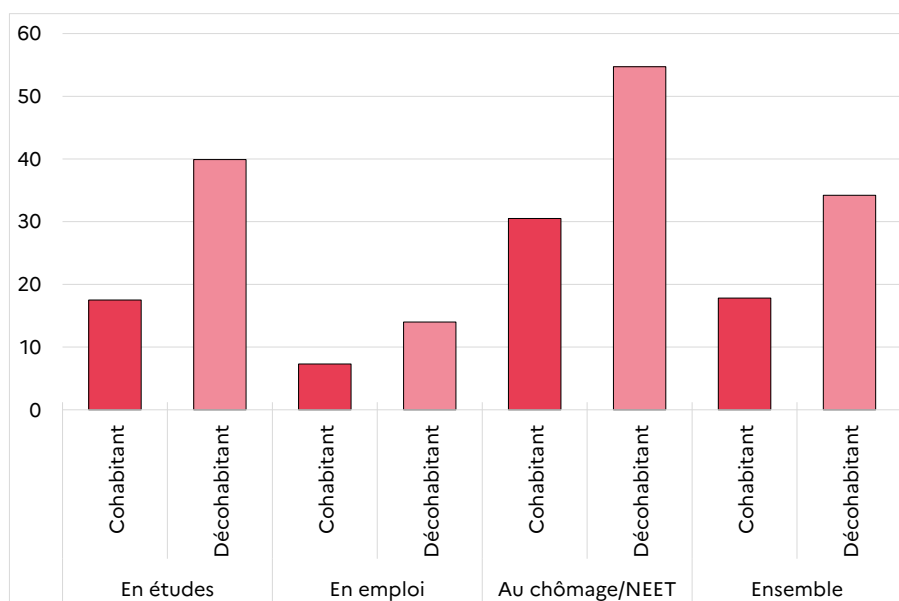
Si les jeunes qui résident exclusivement chez leur(s) parent(s) sont moins pauvres que les jeunes qui disposent d'un logement autonome, ceux-ci ont toutefois un niveau de vie médian plus faible que le niveau de vie médian de l'ensemble de la population. Celui-ci est de 19 200 euros pour les étudiants et de 18 100 euros pour les jeunes sortis d'études (*tableau 5*).

De l'ensemble des jeunes, les cohabitants en emploi sont ceux qui bénéficient du niveau de vie le plus élevé, suivi par les cohabitants en études. L'assimilation du niveau de vie des jeunes à celui du ménage parental est en partie responsable de ces écarts avec les jeunes décohabitants : l'ensemble des ressources des parents deviennent celles auxquelles les jeunes ont théoriquement accès. Cette mécanique de partage des ressources parentales fonctionne également pour les cohabitants au chômage (ou inactifs sortis d'études), si on les compare aux chômeurs décohabitants (*graphique 1*). En revanche, les taux de pauvreté des jeunes inactifs sortis d'études et résidant chez leur(s) parent(s) sont toujours bien supérieurs à la moyenne de l'ensemble de la population, puisqu'ils atteignent 30 %.

Bien que le taux de pauvreté des jeunes cohabitants soit de 18 % et deux fois moins important que celui des jeunes décohabitants, il est ainsi à nuancer (*tableau 5*). En effet, une partie des jeunes résidant chez leur(s) parent(s) ne peuvent simplement pas quitter le domicile parental en raison de ressources trop faibles pour assumer un logement indépendant. Parmi les jeunes cohabitants sortis d'études et résidant en France métropolitaine dans l'ENRJ, à peine plus de la moitié (53 %) ont un emploi, généralement précaire⁹ (contre 70 % pour les jeunes décohabitants sortis d'études). Dès lors, ces jeunes – en particulier ceux ne disposant pas d'un emploi durable – restent au domicile parental le temps d'accumuler des ressources, avant de le quitter plus tard dans leur parcours professionnel lorsque celui-ci est davantage stabilisé. Par conséquent, ce maintien au domicile parental se confirme surtout pour les jeunes qui sont sortis de formation et sont en difficulté sur le marché de l'emploi (Solard et Coppoletta, 2014).

⁹ Selon la définition du Bureau international du travail (BIT). Parmi les cohabitants sortis d'études et en emploi, 55 % disposent d'un contrat de travail temporaire. Pour les décohabitants sortis d'études et en emploi, 43 % ont un contrat temporaire.

Graphique 1 • Taux de pauvreté monétaire à 60 % des 18-24 ans selon le statut résidentiel et l'activité professionnelle, en 2014 (en %)



Lecture > Parmi les jeunes décohabitants et étudiants au moment de l'enquête, 39,9 % sont en situation de pauvreté monétaire.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Un écart prononcé du niveau de vie selon la situation familiale du jeune et de ses parents

La pauvreté monétaire touche de manière contrastée les jeunes selon leur situation résidentielle et professionnelle. L'analyse plus détaillée de leur situation familiale fait surgir des configurations et des vécus différents de cette pauvreté. Pour les jeunes qui résident dans un logement autonome au moment de l'enquête, leur statut conjugal (vie en couple ou non) et les économies d'échelle afférentes pourraient influencer leur niveau de vie – le partage d'un domicile avec un(e) partenaire permet de mutualiser certaines dépenses. La vie en couple concerne 27 % des jeunes décohabitants : 12 % parmi les jeunes décohabitants en études et 51 % parmi les jeunes décohabitants sortis d'études (*tableau A2-II* en annexe). Les femmes composent environ deux tiers des jeunes adultes vivant en couple, du fait notamment d'un départ plus précoce du domicile parental que les hommes. Par ailleurs, leurs conjoints sont en moyenne plus âgés, et fréquemment en emploi. Les jeunes qui, au contraire, ne vivent pas en couple ne sont pas pour autant célibataires : une partie d'entre eux ont un(e) partenaire mais ne partagent pas régulièrement un logement avec.

Pour les jeunes cohabitants, les conditions de vie de ceux qui résident chez un seul parent ou chez les deux parents encore ensemble varient, même à statut professionnel donné, au regard notamment de la précarité des familles monoparentales (Insee, 2018). Un tiers des jeunes cohabitants résident chez un seul de leurs parents, avec une proportion plus élevée parmi les jeunes au chômage (*tableau A2-I*).

La vie en couple réduit surtout la pauvreté monétaire des jeunes au chômage

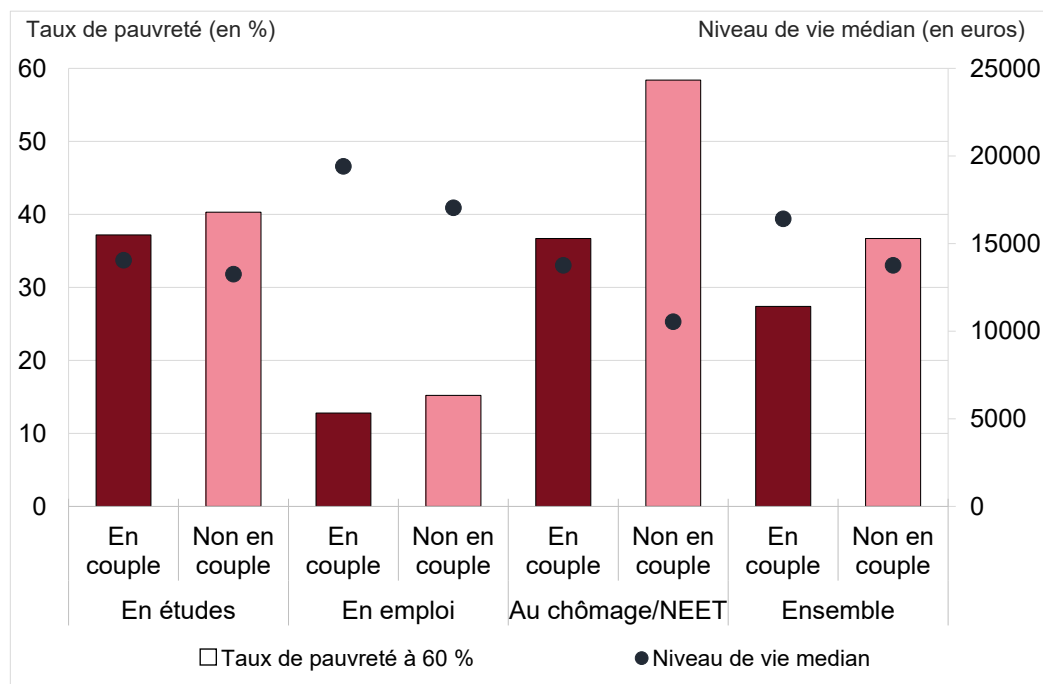
Les jeunes vivant en couple dans un logement autonome sont globalement moins exposés à la pauvreté monétaire, contrairement aux jeunes résidant seuls ou dans des ménages complexes sans partenaire. Les taux de pauvreté sont respectivement de 27 % et de 37 % (*graphique 2*). Une fois pris en compte la situation professionnelle et les effets de structure des deux populations, les écarts sont moins importants.

Les étudiants, qui vivent moins souvent en couple que les jeunes sortis d'études, sont presque autant exposés à la vulnérabilité financière lorsqu'ils vivent avec un(e) partenaire (taux de pauvreté de 37 %) ou non (40 %). Vivre en couple peut constituer un léger rempart contre la pauvreté, mais les étudiants sont toujours confrontés à des difficultés financières persistantes qui ne semblent pas amoindries par le partage d'un domicile et des ressources avec un(e) conjoint(e).

Le niveau de vie des jeunes décohabitants en emploi est également faiblement influencé par leur situation conjugale : les écarts de taux de pauvreté sont de 2 points entre les jeunes en couple ou non, leurs ressources étant relativement élevées comparativement aux autres jeunes décohabitants.

La vie en couple réduit davantage le taux de pauvreté des jeunes au chômage, puisque ceux partageant un logement avec un(e) partenaire ont un taux de pauvreté réduit de 23 points. Néanmoins, la fragilité économique des jeunes chômeurs est toujours bien marquée par comparaison à celle relativement basse des jeunes en emploi. Les jeunes sortis d'études et en couple cohabitant apparaissent mieux insérés sur le marché du travail que les jeunes sans partenaire. La plupart de leurs ressources sont issues des revenus d'activité et de remplacement du jeune et de son conjoint¹⁰, ce qui explique en partie leur plus faible taux de pauvreté.

Graphique 2 • Taux de pauvreté monétaire (en %) et niveau de vie médian (en euros) des jeunes décohabitants selon le statut professionnel et conjugal en 2014



Lecture > Parmi les jeunes en études et qui ne vivent pas en couple, le taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % s'élève à 40,3 %.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans disposant d'un logement autonome, résidant en France métropolitaine.

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

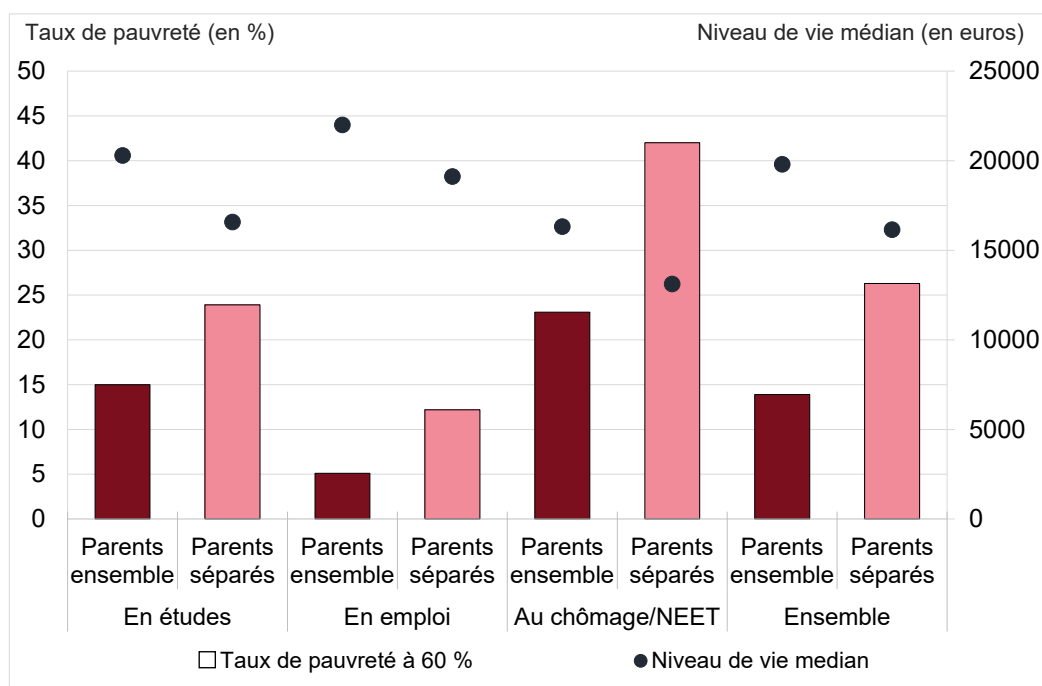
Une pauvreté monétaire élevée chez les jeunes cohabitants vivant chez un parent séparé

Chez les jeunes cohabitants, la situation conjugale des parents chez qui ils résident peut révéler une exposition différenciée aux difficultés financières. En effet, les familles monoparentales sont soumises à des risques de pauvreté élevés. Dès lors, il est opportun de rendre visible la situation économique des jeunes à travers le prisme de leur situation familiale et au regard de leur propre situation professionnelle. Lorsque les parents sont séparés, on ne distingue pas la présence éventuelle d'un nouveau partenaire du parent. Le partage du domicile parental avec un beau-parent est peu fréquent : moins d'1 parent sur 5 vit avec un nouveau conjoint.

Dans l'ensemble, 26 % des jeunes cohabitants qui vivent chez un parent séparé sont sous le seuil de pauvreté, contre 14 % des jeunes cohabitants dont les parents vivent encore ensemble. Vivre avec un seul parent entraîne systématiquement des taux de pauvreté plus importants, quel que soit le statut professionnel du jeune. Ainsi, les taux de pauvreté sont environ deux fois plus importants pour l'ensemble des statuts professionnels des jeunes, avec une fragilité économique qui s'accroît un peu plus pour les jeunes en emploi lorsqu'ils vivent chez un parent séparé que pour les jeunes au chômage ou en études. L'effet globalement réducteur de l'exposition à la pauvreté lorsque le jeune réside exclusivement dans un logement parental n'est donc pas aussi perceptible dans le cas des parents séparés.

¹⁰ La répartition des ressources dans le couple diffère selon que le jeune de 18 à 24 ans considéré est une femme ou un homme. Dans le premier cas, les revenus d'activité et de remplacement de la jeune femme représentent 32 % du revenu disponible (ceux de son conjoint 58 %), tandis que dans le second cas, les revenus du jeune homme atteignent une proportion supérieure : 48 % contre 41 %.

Graphique 3 • Taux de pauvreté monétaire (en %) et niveau de vie médian (en euros) des jeunes cohabitants selon le statut professionnel et familial en 2014



Lecture > Parmi les jeunes sortis d'études dont les parents sont séparés, 27,9 % sont sous le seuil de pauvreté à 60 % contre 13,9 % des jeunes dont les parents sont encore ensemble.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant exclusivement dans le domicile parental, en France métropolitaine.

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Il est difficile de déterminer à partir de ces résultats si ce sont les caractéristiques du jeune en lui-même qui créent des variations de niveau de vie entre les ménages parentaux avec un ou deux parents. La section suivante permet de contrôler les éventuels effets de structure du profil des parents logeant leurs enfants. Elle met en évidence les facteurs à l'origine des situations de pauvreté monétaire que connaissent les jeunes adultes.

Les caractéristiques sociodémographiques associées à la pauvreté monétaire chez les jeunes

Les résultats descriptifs présentés jusqu'ici peuvent masquer des effets de structure de la population de jeunes : dans cette section, les déterminants de la pauvreté monétaire sont étudiés en tenant compte de multiples caractéristiques sociodémographiques (l'âge, le sexe, la profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) du père¹¹, la taille d'unité urbaine, la situation conjugale du jeune et de ses parents, la taille de la fratrie, la situation résidentielle, la situation professionnelle, le lieu de naissance), afin de déceler des facteurs spécifiques qui peuvent expliquer les écarts de pauvreté entre les jeunes. L'étude des déterminants de la pauvreté, à l'aide de modèles logistiques, permet ainsi de contrôler les effets de structure liés aux caractéristiques sociodémographiques des jeunes.

Parmi l'ensemble des jeunes, les décohabitants, les jeunes au chômage ou en études, issus de milieu populaire ou étrangers sont les plus exposés à la pauvreté monétaire

Toutes choses égales par ailleurs, le fait de disposer d'un logement autonome (être décohabitant) s'associe à un risque de pauvreté accru (tableau 6), que le jeune rentre de temps à autre au domicile parental (semi-cohabitant) ou non (non cohabitant). Les jeunes vivant dans un logement autonome se trouvent confrontés à une fragilité économique, malgré les aides sociales et parentales dont ils bénéficient, et alors qu'ils doivent prendre en charge les dépenses liées à ce logement. L'homme (2014) estime que la charge nette du logement atteint en moyenne un quart du niveau de vie des jeunes décohabitants.

¹¹ La PCS de la mère est fortement corrélée à celle du père dans les résultats des modèles de régression. Nous avons choisi de n'inclure que la PCS du père, mais la reproduction des modèles avec la PCS de la mère uniquement donne des résultats similaires.

En population générale, les femmes sont davantage touchées par la pauvreté. Cela s'explique notamment par des revenus moyens plus faibles, ainsi que par la prise en charge plus fréquente des enfants après une séparation conjugale. Pour les jeunes de 18 à 24 ans, les femmes n'ont pas de risques supérieurs d'être sous le seuil de pauvreté que les hommes du même âge. D'une part, la proportion de jeunes adultes à la tête d'une famille monoparentale est très faible, les inégalités de genre ne se creusent pas encore à ce niveau. D'autre part, l'entrée dans la vie adulte constitue une période d'instabilité économique qui touche les femmes comme les hommes : les écarts de niveau de vie selon le sexe sont encore faibles, une fois contrôlées les trajectoires éducatives, les situations professionnelles et résidentielles.

La situation professionnelle est un des facteurs qui, pour l'ensemble des configurations résidentielles (ensemble des jeunes, cohabitants, décohabitants), est le plus déterminant dans l'exposition des jeunes à la pauvreté monétaire. Les études donnent lieu à des risques de pauvreté accrus par rapport aux jeunes en emploi. La transition de l'éducation vers l'emploi permet aux jeunes d'être moins exposés à la pauvreté monétaire et d'acquies une meilleure situation financière. Les incertitudes à l'entrée sur le marché du travail (après la fin des études), qui peuvent se traduire par des périodes de chômage, sont délétères pour les jeunes : les chômeurs ou les inactifs sont massivement soumis à la pauvreté monétaire. Les jeunes dans ces situations sont rarement éligibles aux allocations d'aide de retour à l'emploi, notamment parce qu'ils commencent leur carrière. De plus, l'absence d'un revenu minimum accessible à un grand nombre de jeunes restreint les aides sociales disponibles dans cette tranche d'âge des 18-24 ans.

À situation professionnelle et autres caractéristiques données, le milieu social d'origine des jeunes joue également un rôle déterminant. Les enfants de pères cadres sont ceux qui sont les moins exposés au risque de pauvreté monétaire, et ce résultat se retrouve dans toutes les configurations résidentielles. Au domicile parental, ils bénéficient du niveau de vie de leurs parents ; en ayant un logement autonome, ils bénéficient d'aides parentales plus élevées. Les jeunes dont le père est ouvrier ou employé, ou les jeunes qui n'ont pas connu leur père (ou si celui-ci n'a jamais travaillé) risquent davantage de se situer sous le seuil de pauvreté. Ce constat en fonction du milieu social d'origine se retrouve également pour les personnes plus âgées, comme le montre une étude sur la mobilité sociale en France (Abbas, Sicsic, 2022).

Enfin, le lieu de naissance est une des caractéristiques récurrentes associées à un risque de pauvreté élevé. Les jeunes qui ne sont pas nés en France (7 % sont dans ce cas), même après contrôle du milieu social d'origine ou de leur situation professionnelle, se retrouvent confrontés à des difficultés financières plus importantes que les jeunes nés en France. Ces jeunes peuvent être moins éligibles aux aides sociales en France, en particulier lorsqu'ils viennent faire des études dans un établissement français (par exemple, des restrictions s'appliquent aux étudiants non français dans l'accès aux bourses sur critères sociaux). Parmi les jeunes nés à l'étranger en situation de pauvreté monétaire, près de la moitié sont arrivés en France dans les cinq années précédant l'enquête.

Chez les décohabitants, des risques moindres de pauvreté chez les jeunes en couple, plus âgés et résidant dans l'agglomération parisienne

Certains facteurs d'exposition au risque de pauvreté sont plus spécifiques aux jeunes décohabitants. Par exemple, l'avancée en âge des décohabitants s'accompagne d'une nette réduction de la fragilité financière, même après contrôle de la situation professionnelle (*tableau 6*). La place des revenus d'activité du travail dans l'ensemble des ressources tend à augmenter avec l'âge et l'expérience, ce qui peut expliquer l'augmentation progressive du niveau de vie et, dès lors, la moindre tendance à la pauvreté monétaire, d'autant plus pour les décohabitants qui ne disposent pas de la mutualisation des biens parentaux.

Les décohabitants peuvent soit résider en permanence dans leur logement autonome (non cohabitants), soit passer certaines nuits dans l'année chez leurs parents (semi-cohabitants). Le fait de loger au domicile parental de temps à autre a tendance à réduire le risque de pauvreté par rapport aux jeunes qui ne résident que dans le logement autonome. Les semi-cohabitants sont davantage aidés financièrement par les parents que les jeunes qui ne sont jamais hébergés chez eux et ils disposent d'avantages en nature qui passent par la valorisation de la cohabitation parentale intermittente (Castell et Grobon, 2020).

Les jeunes décohabitants résidant dans des petites villes ont davantage de risques de se trouver dans une situation de pauvreté monétaire, tandis que les jeunes décohabitants résidant dans l'agglomération parisienne sont les plus favorisés économiquement. Les nombreuses opportunités d'emploi dans l'agglomération parisienne peuvent expliquer en partie ces variations. Par ailleurs, le prix du loyer est plus élevé que dans le reste de la France, mais le calcul du niveau de vie ne prend pas directement en compte cette donnée. Il est possible, en revanche, que les parents apportent davantage d'aides financières à leurs enfants en raison de la cherté des dépenses dans l'agglomération parisienne et que cela fasse ainsi augmenter mécaniquement le niveau de vie des jeunes qui y résident (Lhommeau, 2014).

Enfin, la vie en couple tend à réduire le risque de pauvreté monétaire, même à caractéristiques semblables. Les économies d'échelle induites par le partage du logement avec un conjoint et la mise en commun des ressources diminuent le risque de pauvreté des jeunes, notamment parce que les 18-24 ans sont en couple avec des personnes souvent en emploi et plus âgées qu'eux.

Pour les jeunes cohabitants, la composition familiale influence significativement l'exposition à des difficultés financières

Pour les jeunes cohabitants, la composition familiale revêt une importance forte dans les variations des risques de pauvreté (*tableau 6*). Les familles nombreuses sont ainsi davantage touchées par des difficultés financières, tandis qu'à l'inverse les jeunes qui sont enfants uniques et résident exclusivement chez leurs parents sont moins concernés par ces difficultés. Le coût d'un enfant supplémentaire à charge des parents peut ainsi être important et entraîner une baisse du niveau de vie moyen pour les familles nombreuses. Il est, par ailleurs, possible que les jeunes qui vivent dans une famille nombreuse disposent de ressources plus faibles, surtout si plusieurs d'entre eux n'apportent pas de ressources au ménage parental (car encore étudiants ou en recherche d'emploi).

Les jeunes cohabitants dont les parents sont séparés, toutes choses égales par ailleurs, font face à une pauvreté monétaire prononcée. Cette pauvreté a déjà été observée en France pour les familles monoparentales. Le maintien au domicile parental des jeunes entre 18 et 24 ans alors qu'un seul parent y réside peut témoigner de difficultés supplémentaires pour les jeunes d'acquies une indépendance résidentielle. En effet, les jeunes dont les parents sont séparés ont tendance à quitter plus précocement le domicile parental (Bellidenty, 2018). Or la cohabitation parentale qui persiste dans cette configuration familiale et qui s'écarte ainsi de la norme d'autonomie précoce peut traduire des difficultés économiques pour les jeunes ou pour le parent dans le financement d'un logement autonome.

Enfin, quel que soit l'âge du jeune cohabitant, le risque de pauvreté est équivalent. L'avancée en âge n'est pas aussi déterminante dans l'évolution de la situation financière du ménage que pour les décohabitants.

Tableau 6 • Déterminants sociodémographiques de la pauvreté monétaire chez les jeunes de 18 à 24 ans en France métropolitaine (régression logistique) en 2014

	Cohabitants			Décohabitants			Ensemble des jeunes adultes		
	Estimation	Pr > khi-2	Part (%)	Estimation	Pr > khi-2	Part (%)	Estimation	Pr > khi-2	Part (%)
Âge du jeune (linéaire)	0,01	0,778	X	-0,21	<0,001	X	-0,13	<0,001	X
Sexe									
Homme	Réf.	Réf.	54,9	Réf.	Réf.	45,0	Réf.	Réf.	50,6
Femme	0,13	0,257	45,1	-0,13	0,105	55,0	-0,06	0,385	49,4
Situation résidentielle									
Cohabitant	X	X	100,0	X	X	0,0	Réf.	Réf.	56,7
Semi-cohabitant	X	X	0,0	-0,23	<0,001	44,4	0,44	<0,001	19,2
Non cohabitant	X	X	0,0	Réf.	Réf.	55,6	0,59	<0,001	24,1
Situation professionnelle									
En emploi	Réf.	Réf.	29,0	Réf.	Réf.	28,5	Réf.	Réf.	28,8
Au chômage / NEET	0,77	<0,001	25,1	0,83	<0,001	11,3	0,84	<0,001	19,2
En études	0,20	0,027	45,9	0,42	<0,001	60,2	0,28	<0,001	52,1
Lieu de résidence									
Ville de moins de 20 000 hab. / Rural	-0,24	0,013	33,0	0,41	<0,001	19,5	0,11	0,063	27,2
Ville entre 20 000 et 200 000 hab.	Réf.	Réf.	17,5	Réf.	Réf.	23,1	Réf.	Réf.	19,9
Ville de plus de 200 000 hab.	0,10	0,293	24,8	-0,02	0,777	44,9	0,02	0,739	33,5
Agglomération parisienne	-0,11	0,348	24,6	-0,57	<0,001	12,5	-0,32	<0,001	19,4
PCS du père									
Agriculteur, artisan	0,74	<0,001	12,4	-0,15	0,104	14,1	0,10	0,182	13,1
Cadre	-0,83	<0,001	16,2	-0,51	<0,001	20,0	-0,56	<0,001	17,8
Intermédiaire	Réf.	Réf.	19,4	Réf.	Réf.	20,7	Réf.	Réf.	20,0
Ouvrier / Employé	0,36	<0,001	45,7	0,37	<0,001	38,1	0,33	<0,001	42,4
Inactif / Inconnu	0,28	0,107	6,3	0,38	0,006	7,1	0,35	0,001	6,6
Fratrie*									
Enfant unique	-0,50	0,001	8,8	0,04	0,694	7,6	-0,11	0,150	8,3
Un frère ou une sœur	Réf.	Réf.	34,3	Réf.	Réf.	33,8	Réf.	Réf.	34,1
Plusieurs frères et sœurs	0,60	<0,001	56,9	0,17	0,008	58,6	0,29	<0,001	57,6
Situation familiale									
Parents ensemble	Réf.	Réf.	68,9	Réf.	Réf.	63,3	Réf.	Réf.	66,4
Parents séparés / parent(s) décédé(s)	0,33	<0,001	31,2	0,04	0,402	36,7	0,14	<0,001	33,6
Né à l'étranger									
Oui	0,47	<0,001	94,9	0,39	<0,001	90,7	0,44	<0,001	93,1
Non	Réf.	Réf.	5,1	Réf.	Réf.	9,3	Réf.	Réf.	6,9
Vit en couple									
Oui	X	X	X	-0,25	<0,001	27,0	-0,25	<0,001	13,0
Non	X	X	X	Réf.	Réf.	73,0	Réf.	Réf.	87,0
Constante	-1,85	0,007	X	3,92	<0,001	X	1,88	<0,001	X

Note > Sont également comptés au sein de la fratrie les demi- et quasi- frères et sœurs.

Lecture > Toutes choses égales par ailleurs, les probabilités (approchées par le log-odds relatif) d'être pauvres au sens monétaire pour les jeunes décohabitants au chômage ou inactifs augmentent de 0,83 par rapport aux jeunes décohabitants en emploi.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Analyse des écarts de taux de pauvreté entre l'approche usuelle basée sur l'ERFS et l'approche retenue basée sur l'ENRJ

L'approche du niveau de vie des jeunes adultes développée dans ce dossier a pu être mise en œuvre une année donnée, en 2014, grâce aux résultats de l'ENRJ. De manière régulière, on ne dispose pas d'autant d'informations ou sur un champ aussi complet pour estimer le niveau de vie des jeunes adultes. Cette section s'attache à comparer les résultats issus de l'approche usuelle basée sur l'ERFS à ceux issus de l'approche basée sur l'ENRJ la même année, en 2014, afin d'apprécier le sens et l'ordre de grandeur des écarts très probablement structurels entre les deux approches.

Dans un premier temps, il s'agit d'explicitier les deux sources d'écart, celle liée au champ et celle liée à la mesure du niveau de vie. Cela implique d'estimer l'ordre général de grandeur de ces écarts et de les décrire. Dans un deuxième temps, les deux types d'écart et leurs conséquences dans l'estimation du niveau de vie des jeunes à partir de l'ERFS sont analysés plus en détail. Pour les écarts liés au champ, il s'agit d'estimer, d'une part, le taux de pauvreté monétaire selon l'ENRJ des populations exclues de l'ERFS et, d'autre part, la proportion de populations pauvres dans l'ENRJ qui est couverte par l'ERFS. Pour les écarts liés à la mesure du niveau de vie, les statistiques ERFS et ENRJ sont comparées sur un champ commun afin de déterminer les populations de jeunes sur lesquelles la mesure de la pauvreté diffère nettement selon une source ou l'autre.

Les sources d'écarts : des différences de champ de population et de mesure du niveau de vie

Selon l'approche mise en œuvre dans ce dossier à l'appui de l'ENRJ, en 2014, le taux de pauvreté des 18-24 ans s'établit à 26,0 % en France, à 24,9 % en France métropolitaine.

Selon les statistiques usuelles issues de l'ERFS, en 2014, le taux de pauvreté des 18-24 ans s'élève à 23,6 % en France métropolitaine, hors communautés et hors ménages dont la personne de référence est étudiante.

Afin d'appréhender les différences entre ces deux statistiques qui tiennent respectivement à des écarts de champ et de mesure du niveau de vie, il est nécessaire de se placer sur un champ comparable entre les deux enquêtes. Or, tous les jeunes qui vivent en communauté ne sont pas exclus de l'ERFS. L'enquête prend en compte une partie de ceux qui résident habituellement chez leurs parents et occasionnellement dans un logement collectif (encadré 7). Compte tenu de la complexité des critères de l'ERFS qui conduisent à ce qu'un jeune semi-cohabitant soit inclus ou non dans le logement parental, et de l'information partielle disponible dans l'ERFS sur le logement autonome du jeune, la comparaison menée par la suite entre les deux statistiques exclut, dans l'ERFS comme dans l'ENRJ, les jeunes interrogés dans le logement parental et déclarant avoir un autre logement.

Encadré 7 • Une comparaison complexe des semi-cohabitants entre les deux approches de la pauvreté

Le champ de l'ERFS exclut les jeunes résidant en ménage collectif toute l'année, puisqu'ils ne font pas partie des ménages échantillonnés. Néanmoins, une incertitude demeure sur la population de jeunes qui résident en communauté une partie de l'année seulement. L'enquête Emploi en continu, dont découle en partie l'ERFS, recense l'ensemble des habitants des logements ordinaires échantillonnés, même ceux qui y résident occasionnellement. Une question spécifique permet d'identifier les membres du ménage qui résident par ailleurs dans un autre logement (qu'il soit ordinaire ou dans une communauté). Il est ainsi possible de tenir compte des jeunes qui seraient semi-cohabitants, qui habitent occasionnellement le logement des parents et résident également dans un logement autonome. Dans l'enquête Emploi, les jeunes semi-cohabitants recensés dans le logement parental ne remplissent la suite du questionnaire que lorsqu'ils vivent dans un deuxième logement ordinaire, ou bien lorsqu'ils ont 18 ans (ou moins). A posteriori, dans l'ERFS, l'ensemble des jeunes semi-cohabitants sont réintégrés comme des résidents à part entière du logement parental, et des revenus (fiscaux si une déclaration concerne le jeune ou imputés) leur sont attribués, qu'ils résident par ailleurs dans un logement ordinaire ou une communauté.

Cette catégorisation complexe des jeunes en situation de multirésidence, ainsi qu'une approche différente du niveau de vie des semi-cohabitants dans l'ERFS et l'ENRJ, rendent difficile la comparaison des taux de pauvreté entre les deux enquêtes. Dans l'ERFS, le niveau de vie des jeunes semi-cohabitants est estimé au sein du ménage parental, car ils sont appréhendés uniquement à partir du logement des parents. Ils sont donc assimilés à des jeunes cohabitants. Dans l'ENRJ, grâce à des informations plus complètes, l'approche du niveau de vie valorise le logement autonome du jeune semi-cohabitant, tout en prenant en compte les transferts monétaires intrafamiliaux. Ils sont ainsi assimilés à des jeunes décohabitants. Étant donné ces concepts et champs de population divers, les semi-cohabitants interrogés dans le logement parental sont, dans les deux sources de données, volontairement exclus de la comparaison du niveau de vie entre l'approche usuelle de l'ERFS et l'approche basée sur l'autonomisation des jeunes issue de l'ENRJ.

Dans l'ENRJ, cela revient à exclure 697 000 jeunes semi-cohabitants, dont le taux de pauvreté monétaire est estimé (dans le logement autonome du jeune) à 31 %. Dans l'ERFS, cela revient à exclure 363 000 jeunes semi-cohabitants, dont le taux de pauvreté est estimé (dans le logement parental) à 14 %. Les effectifs de jeunes conservés pour les comparaisons entre l'ENRJ et l'ERFS sont respectivement de 3,8 millions et de 4,3 millions. Les écarts en matière d'effectifs peuvent s'expliquer par des différences dans les règles d'interrogation des jeunes dans le logement parental, qu'il est difficile de neutraliser complètement entre les deux enquêtes.

En excluant cette population de semi-cohabitants, le taux de pauvreté des 18-24 ans en France basé sur l'ENRJ s'établit à présent à 25,2 % et celui basé sur l'ERFS, avec un champ plus restreint (hors DROM, communautés et ménages dont la personne de référence est étudiante) et une autre mesure du niveau de vie, s'établit à 24,5 % (*tableau 7*).

L'écart entre les deux taux est donc de seulement 0,7 point. Néanmoins, ce faible écart est la résultante d'écarts respectifs liés au champ et à la mesure bien plus importants. Le champ restreint de l'ERFS conduit à une sous-estimation du taux de pauvreté de 5,8 points alors que la mesure du niveau de vie, ne tenant pas compte de toutes les ressources des jeunes pour l'ERFS, conduit à une surestimation de 5,1 points. À présent, il convient de détailler plus précisément ces deux écarts.

Tableau 7 • Taux de pauvreté et écarts de mesure entre l'approche de l'ENRJ et de l'ERFS

	Statistiques ENRJ	Statistiques ERFS
Taux de pauvreté		
Champ total ENRJ, hors jeunes interrogés dans le logement parental et déclarant vivre dans un autre logement	25,2 % (1)	
Dont champ commun à l'ERFS	19,4 % (2)	24,5 % (3)
Dont champ exclu de l'ERFS	50,0 %	
Analyse des écarts		
Écart global ENRJ-ERFS ((1)-(3))	+ 0,7 point	
Écart ENRJ-ERFS lié au champ ((1)-(2))	+ 5,8 points	
Écart ENRJ-ERFS lié à la mesure ((2)-(3))	- 5,1 points	

Lecture > Dans l'ENRJ, en se plaçant sur un champ comparable à celui de l'ERFS, le taux de pauvreté des 18-24 ans atteint 19,4 %.

Champ > ENRJ : personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte), hors semi-cohabitants interrogés dans le logement parental. **ERFS :** personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine, en logement ordinaire. Hors étudiants comme personne de référence du ménage et hors jeunes semi-cohabitants interrogés dans le logement parental.

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ) ; Insee-DGFIP-CNAF-CNAV-CMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2014.

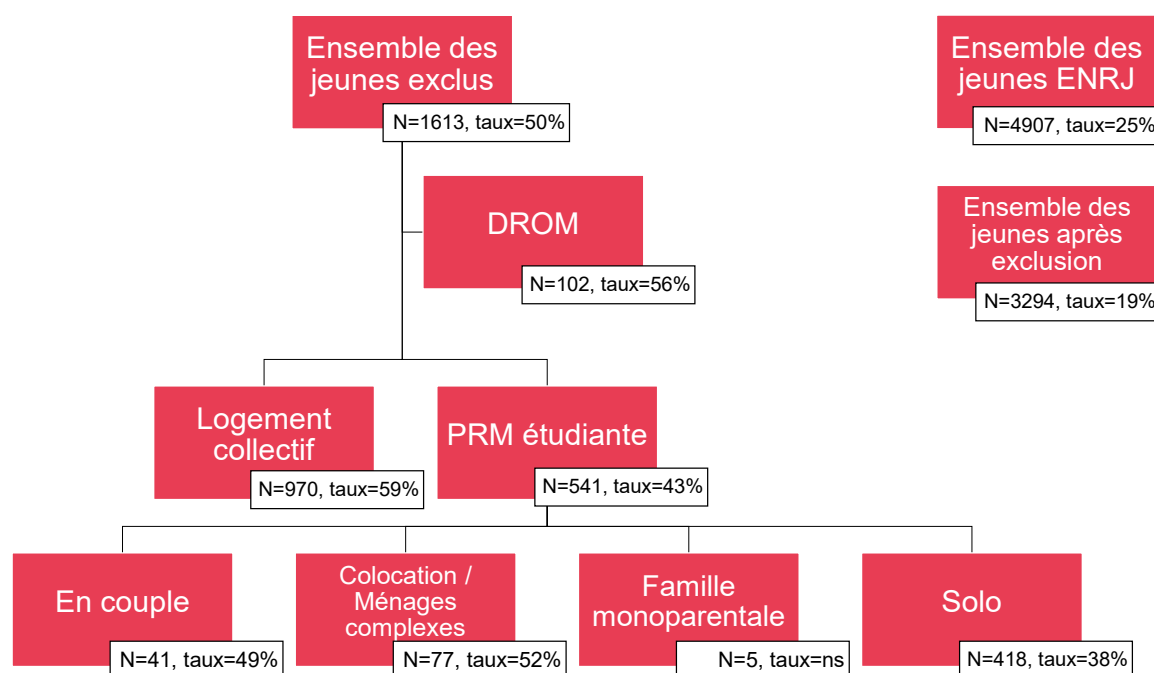
Les jeunes adultes éliminés du champ de l'ERFS sont particulièrement vulnérables

Selon l'approche basée sur l'ENRJ, le taux de pauvreté des jeunes adultes non couverts par l'ERFS (DROM, communautés et ménages dont la personne de référence est étudiante) est de 50 %. En les intégrant, le taux de pauvreté atteint 25,2 %, en les excluant, le taux de pauvreté atteint 19,4 %, soit environ 6 points de moins (*tableau 7*).

Il apparaît ainsi que les populations de jeunes non couvertes par l'ERFS sont particulièrement vulnérables et représentent, dans l'ensemble, des catégories exclues (*graphique 4*). C'est le cas des jeunes résidant dans les DROM, avec un taux de pauvreté monétaire estimé à 56 %, comme évoqué précédemment (encadré 7). C'est aussi le cas des jeunes non cohabitants vivant en logement collectif, avec un taux de pauvreté estimé à 59 %. Cette population est plus souvent composée de jeunes étrangers, qui peuvent passer leurs études en France, ou encore de jeunes en rupture familiale. Enfin, c'est le cas des ménages dont la personne de référence est étudiante, avec un taux de pauvreté estimé à 43 %.

Le critère d'exclusion des ménages dont la personne de référence est étudiante conduit à éliminer l'ensemble des ménages de décohabitants où la femme est étudiante et vit seule (ou avec un enfant) et l'ensemble des ménages de décohabitants où l'homme est étudiant. En effet, dans l'enquête Emploi en continu, jusqu'en 2020, la personne de référence retenue dans le cas de couples cohabitants était systématiquement l'homme. L'asymétrie qui en résulte revient à extraire de la population de couples cohabitants les jeunes hommes étudiants en toutes circonstances, et les femmes (actives ou non) en couple avec un homme étudiant. Le taux de pauvreté de ces couples comprenant au moins un homme étudiant est de 49 %, révélant la fragilité des jeunes étudiants malgré le partage d'un logement avec une partenaire. Les situations de pauvreté monétaire des jeunes étudiants vivant seuls sont moins fréquentes que celles des couples composés d'un homme étudiant, puisqu'elles atteignent un taux à 38 %. Les jeunes étudiants se trouvant en ménage complexe (y compris en colocation) se trouvent dans une situation spécifique puisqu'il est difficile à partir de l'ENRJ de déterminer les ressources des autres membres du ménage, il faut ainsi s'appuyer uniquement sur les ressources individuelles du jeune interrogé dans l'enquête. Pour ces jeunes, le taux de pauvreté est de 52 %. Cependant, cette estimation ne prend pas en compte les économies d'échelle que procure le partage d'un domicile commun, qui ne sont pas facilement mesurables. Cette non-prise en compte crée sans doute un léger biais de surestimation des taux de pauvreté. Enfin, les jeunes étudiantes vivant seules avec un enfant sont trop peu nombreuses dans l'enquête pour que le taux de pauvreté soit mesuré.

Graphique 4 • Taux de pauvreté monétaire (estimés dans l'ENRJ) des jeunes exclus de la mesure du niveau de vie dans l'ERFS, hors jeunes semi-cohabitants



Note > Les catégories sont mutuellement exclusives, les jeunes vivant dans les DROM sont d'abord considérés à part, puis ils sont éliminés des autres catégories, ce qui signifie par exemple que les ménages dont la personne de référence est étudiante ne concernent que les jeunes vivant en France métropolitaine.

Lecture > Les jeunes résidant seuls et qui sont étudiants, exclus du champ de l'ERFS, ont un taux de pauvreté de 38 % avec notre approche du niveau de vie.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France, hors semi-cohabitants (interrogés dans le logement parental).

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Les étudiants décohabitants, une population pauvre mais invisible dans l'ERFS

L'impact de la restriction de champ de l'ERFS sur la pauvreté monétaire peut aussi s'apprécier à travers la proportion de jeunes pauvres, selon l'approche basée sur l'ENRJ, qui échappe à l'ERFS. Pour rappel, les jeunes semi-cohabitants interrogés dans leur logement parental sont toujours exclus des deux sources dans cet exercice de comparaison.

Globalement, un tiers des jeunes pauvres identifiés dans l'ENRJ échappent à l'ERFS (*graphique 5*).

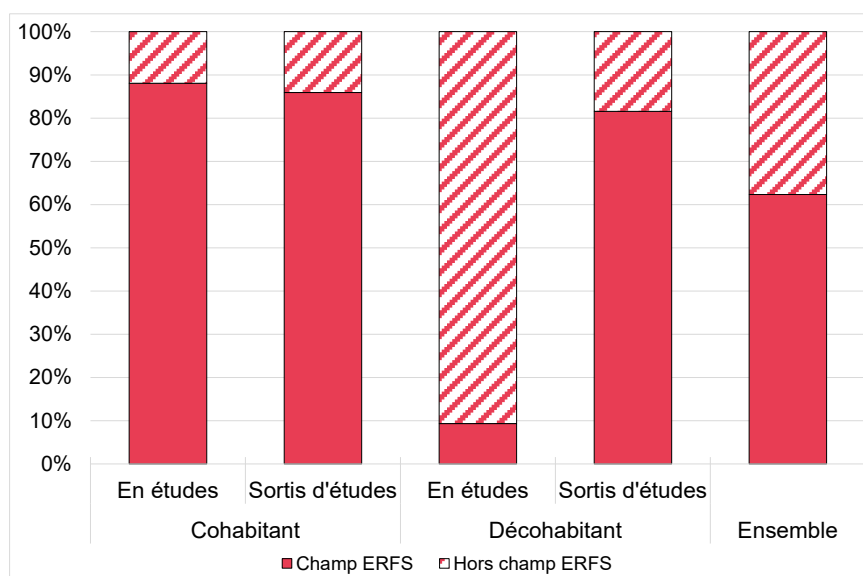
L'invisibilité de la pauvreté monétaire des étudiants décohabitants est notable : alors que cette population apparaît particulièrement vulnérable, neuf jeunes pauvres sur dix dans l'ENRJ sont exclus de l'ERFS, compte tenu de l'éviction des jeunes vivant en logement collectif, dans les DROM ou dans des ménages dont la personne de référence est étudiante. L'enjeu de la vulnérabilité économique des étudiants mise en évidence précédemment s'ajoute ainsi à celui de leur prise en compte dans l'ERFS, qui en l'état permet difficilement d'estimer le taux de pauvreté des jeunes étudiants ayant un logement autonome en France.

Pour les jeunes décohabitants et sortis d'études, ce sont majoritairement des jeunes issus des DROM ou qui résident en logement collectif qui échappent aux statistiques usuelles, avec deux jeunes pauvres sur dix en dehors du champ de l'ERFS.

Pour les jeunes cohabitant chez leur(s) parent(s), ce sont principalement ceux résidant dans les DROM qui constituent la population exclue du champ de l'ERFS. Pour les étudiants ou non-étudiants cohabitants, la proportion de jeunes pauvres non pris en compte dans l'ERFS est de l'ordre de 10 % à 15 %.

Ainsi, l'ERFS mesure surtout la pauvreté des étudiants qui vivent chez leurs parents, mais quasiment pas celle des étudiants qui résident dans un logement autonome pendant l'année.

Graphique 5 • Appartenance des jeunes adultes pauvres dans l'enquête ENRJ au champ de l'ERFS, selon le statut résidentiel et professionnel, en 2014



Note > Les jeunes en études comprennent les étudiants selon la définition du Bureau international du travail (BIT) ainsi que les jeunes qui déclarent suivre une formation.
Lecture > Parmi les jeunes décohabitants sortis d'études en situation de pauvreté monétaire dans l'enquête ENRJ, 18,4 % se situent en dehors du champ de l'ERFS.
Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France, hors semi-cohabitants (interrogés dans le logement parental).
Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Les écarts liés à la mesure du niveau de vie concernent principalement les étudiants

On s'intéresse à présent aux écarts liés à la mesure du niveau de vie entre les statistiques basées sur l'ERFS et l'ENRJ. L'approche basée sur l'ERFS s'appuie sur les revenus fiscaux et ne prend pas en compte les transferts monétaires intrafamiliaux (hormis les pensions alimentaires, si elles sont déclarées) ou les revenus qui sont exonérés d'impôts. L'ENRJ permet d'appréhender plus complètement les revenus des jeunes, y compris les revenus non déclarés ou non imposés, ainsi que l'ensemble des transferts familiaux (voir partie I).

Sur un champ de population comparable entre l'ERFS et l'ENRJ¹², le niveau de vie médian estimé avec la mesure basée sur l'ERFS est inférieur d'environ 3 % à celui basé sur l'ENRJ, qui prend en compte plus complètement les ressources des jeunes adultes (tableau 8). Dès lors, les taux de pauvreté monétaire obtenus dans l'ERFS sont plus élevés que ceux obtenus dans l'ENRJ, puisque les ressources des jeunes y sont moins bien appréhendées.

Globalement, l'écart de niveau de vie est relativement faible pour les cohabitants, d'environ 1 % (le taux de pauvreté des cohabitants dans l'ERFS est de 2 points supérieurs à celui dans l'ENRJ). Malgré les différences de définition des revenus des jeunes entre les deux enquêtes, le niveau de vie des cohabitants est appréhendé de telle sorte que les variations entre les deux sources de données soient faibles, notamment parce que les revenus des parents sont perçus d'une façon similaire.

L'écart de niveau de vie est bien plus élevé pour les décohabitants, de l'ordre de 7 % (l'écart en termes de pauvreté monétaire est de 9 points supérieur dans l'ERFS par rapport au taux de pauvreté estimé avec l'ENRJ). C'est pour les étudiants décohabitants qu'il est le plus fort, de plus de 30 %, étant donné que l'ERFS n'appréhende ni les transferts familiaux, ni les bourses d'études, ni les revenus non déclarés ou non imposables, des types de ressources concernant davantage cette population. De ce fait, la mesure basée sur l'ERFS conduit à un taux de pauvreté extrêmement élevé pour cette population, de l'ordre de 60 %, contre 25 % avec la mesure basée sur l'ENRJ (hors semi-cohabitants interrogés dans le domicile parental). Il faut préciser toutefois que sur le périmètre des étudiants décohabitants le champ commun aux deux enquêtes est ici très réduit : il comprend pour l'essentiel des étudiants en couple, en logement autonome, dont le conjoint n'est pas étudiant.

Dans une moindre mesure, et en sens inverse, des écarts s'observent également pour les jeunes sortis d'études et sans emploi, en particulier chez les décohabitants vivant en logement ordinaire, avec un niveau de vie médian supérieur de 8 % dans l'ERFS (le taux de pauvreté estimé sur cette population est de 7 points inférieur à celui de l'ENRJ). Pour ces derniers, il est possible que les revenus soient mieux renseignés dans l'ERFS étant donné qu'aucun appariement sociofiscal n'a été réalisé pour les ménages des décohabitants dans l'ENRJ.

¹² L'exclusion des ménages complexes dans l'ENRJ sur la base de la situation professionnelle de la personne de référence du ménage est difficile : l'ENRJ ne dispose pas de l'information sur la situation professionnelle de l'ensemble des membres du ménage. Par défaut, seuls les jeunes sortis d'études et en ménage complexe sont conservés dans l'ENRJ et comparés aux jeunes de l'ERFS.

Tableau 8 • Niveau de vie et taux de pauvreté monétaire des jeunes de 18 à 24 ans dans l'enquête ERFS 2014, sur le champ de l'ERFS (hors semi-cohabitants)

		Niveau de vie (euros par an)		Répartition (%)	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Taux de pauvreté à 50 % (%)	Nombre de jeunes pauvres - seuil à 60 % (mil- liers)	Rapport interd- cile (D9/D1)	Écart niveau de vie médian ERFS- ENRJ (%)	Écart taux de pauvreté ERFS- ENRJ (points)
		Moyen	Médian							
Cohabi- tant	Ensemble	22 176	18 462	69,7	20,3	12,8	603	3,9	-0,9	+2,5
	En études	23 626	18 928	40,7	19,4	12,1	336	4,1	-1,7	+1,9
	Sortis d'études	20 148	18 195	29,0	21,6	13,7	267	2,7	+0,3	+3,5
	<i>Dont en emploi</i>	22 513	20 945	14,3	8,9	5,2	54	2,7	0,0	+1,6
	<i>Dont au chômage</i>	17 869	15 267	14,8	33,8	21,8	213	3,4	+2,5	+3,3
Décoha- bitant	Ensemble	15 088	14 899	30,3	34,0	24,3	439	5,8	-7,2	+9,0
	En études	10 542	10 212	7,1	59,6	49,6	181	9,3	-33,9	+34,6
	Sortis d'études	16 488	16 099	23,2	26,2	16,5	258	3,2	-0,4	+1,2
	<i>Dont en emploi</i>	18 343	18 017	15,9	14,9	8,2	101	2,3	+0,1	+3,1
	<i>Dont au chômage</i>	12 429	12 097	7,3	50,7	34,7	157	4,0	+8,4	-6,6
Ensemble		20 031	17 421	100,0	24,5	16,3	1 042	3,9	-2,7	+5,1

Note > En études = déclarant une activité professionnelle (au sens du Bureau international du travail), étudiant au moment de l'enquête, ou déclarant suivre une formation.

Lecture > Le niveau de vie médian des jeunes décohabitants estimé dans l'ERFS est de 14 899 euros, cela représente un écart de -7,2 % quand il est comparé au niveau de vie médian des jeunes décohabitants dans l'ENRJ, sur un champ comparable.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine, en logement ordinaire. Hors étudiant personne de référence du ménage et hors jeunes semi-cohabitants interrogés dans le logement parental. Ce champ couvre 4,3 millions de jeunes dans l'ERFS.

Source > Insee-DGFiP-CNAF-CNAV-CMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2014 ; DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

■ AU-DELÀ DE L'APPROCHE MONÉTAIRE : LA SITUATION DES JEUNES ADULTES AU REGARD DES MULTIPLES DIMENSIONS DE LA PAUVRETÉ

La pauvreté est multidimensionnelle. La mesure du niveau de vie des jeunes adultes développée dans ce dossier permet d'appréhender la pauvreté monétaire de cette population. Il s'agit d'une approche relative, fondée sur la faiblesse des revenus relativement à un certain seuil fixé en fonction du niveau de vie médian de la population, et unidimensionnelle, au sens où elle ne repose que sur un critère monétaire (Legleye, Pla et Gleizes, 2021). Deux autres approches complémentaires peuvent être mises en œuvre avec l'ENRJ afin de donner une vision plus complète de la pauvreté des jeunes adultes : d'une part la pauvreté en conditions de vie, qui appréhende les conséquences de la faiblesse des revenus à travers les privations matérielles ou sociales, d'autre part la pauvreté subjective, abordée à partir des opinions des jeunes adultes sur leur situation financière.

Cette partie confronte ces trois approches de la pauvreté en vue d'étudier ce qu'elles révèlent des vulnérabilités socioéconomiques des jeunes. Dans un premier temps, cette partie analyse conjointement les situations de pauvreté monétaire et en conditions de vie et étudie dans quelle mesure elles se recoupent. Dans un deuxième temps, elle confronte ces deux approches à la perception qu'ont les jeunes de leur situation financière.

Quatre jeunes sur dix sont en situation de pauvreté selon au moins l'une des deux approches, monétaire ou en conditions de vie

Les indicateurs de privation matérielle ou sociale dans l'ENRJ

La pauvreté en conditions de vie s'appuie sur un ensemble d'items visant à repérer les privations matérielles ou sociales des individus. Elle se fonde sur la mesure des conséquences de la faiblesse des ressources, comme l'impossibilité des individus d'acquérir ou de consommer certains biens, d'atteindre un certain niveau de confort ou enfin d'honorer certaines dépenses obligatoires. Lorsque le nombre de difficultés dépasse un certain seuil, la personne est considérée comme pauvre en conditions de vie. Le taux de pauvreté en conditions de vie dépend des items de privation, qui n'ont pas nécessairement la même signification pour les individus, notamment pour les jeunes adultes selon leur situation résidentielle ou professionnelle. Il présente, cependant, l'intérêt d'aborder de multiples dimensions de la pauvreté pour aller au-delà d'une approche basée uniquement sur le revenu. Les questions posées directement aux personnes permettent également d'obtenir une perception plus individuelle de leur fragilité socioéconomique par rapport à l'approche monétaire, en particulier pour les jeunes adultes qui résident chez leurs parents. Interroger les personnes sur leur sentiment de privation revient indirectement à appréhender le niveau subjectif de leurs ressources, puisqu'elles évaluent leur capacité financière à acquérir des biens souhaités (Duvoux et Papuchon, 2018).

Le taux de pauvreté en conditions de vie est mesuré régulièrement pour l'ensemble de la population résidant en France métropolitaine et en logement ordinaire à partir de l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV). Dans l'ENRJ, afin de s'adapter davantage aux modes de vie des jeunes adultes, ces derniers sont interrogés sur 13 types de privation qui diffèrent en partie de ceux abordés dans l'enquête SRCV. La question sur les privations y est formulée de la manière suivante : « Parmi les biens ou les activités suivants, avez-vous le sentiment de devoir souvent vous priver ? ». Les items de privation concernent les vêtements, la voiture ou la moto, les voyages ou les vacances, l'équipement du logement, les ordinateurs ou consoles de jeux, l'achat de livres ou de musique, les sorties culturelles, les sorties en boîte de nuit, au restaurant ou dans les bars, l'achat de matériel de sport, le téléphone ou l'abonnement téléphonique, les transports en commun, la nourriture, ainsi qu'un dernier item qui vise à savoir si le jeune peut mettre de l'argent de côté à la fin du mois. Un jeune est considéré comme pauvre en conditions de vie lorsqu'il cumule au moins cinq items de privation ou plus¹³ (voir *tableau A3* en annexe pour la proportion par item).

¹³ On retient le même seuil que pour l'indicateur européen de privation matérielle et sociale, au moins cinq items sur treize, mais les items cernés dans l'ENRJ sont en partie différents de ceux de l'enquête SRCV.

Un jeune sur quatre est en situation de pauvreté en conditions de vie

En France métropolitaine, en 2014, le taux de pauvreté en conditions de vie des jeunes adultes est de 26 % selon l'ENRJ. Il est proche du taux de pauvreté monétaire, de 25 %¹⁴ (tableau 9). En fonction de la situation professionnelle et résidentielle des jeunes, les écarts sont plus ou moins marqués. Les deux approches convergent toutefois, pour mettre en avant de plus grandes difficultés pour les jeunes qui disposent d'un logement autonome : leur taux de pauvreté en conditions de vie est de 33 % contre 20 % pour les cohabitants. Ils apparaissent ainsi davantage confrontés à de multiples privations qui les empêchent d'atteindre un bien-être standard, tandis que les jeunes résidant chez leurs parents bénéficient des équipements et de la consommation de leurs parents, réduisant le risque de privations.

Au sein des jeunes décohabitants, les étudiants sont légèrement plus nombreux à être pauvres en conditions de vie (32 %) que ceux en emploi (28 %). De nouveau, ce sont les jeunes au chômage ou inactifs qui rencontrent le plus de difficultés (56 %).

Au sein des jeunes cohabitants, le taux de pauvreté en conditions de vie culmine également pour les jeunes au chômage ou inactifs (33 %). Il est deux fois plus faible pour ceux qui poursuivent des études (17 %) ou qui sont en emploi (15 %).

Finalement, c'est pour les jeunes en emploi que les deux approches de la pauvreté s'écartent le plus : 15 % des cohabitants et 28 % des décohabitants déclarent au moins cinq difficultés en matière de budget ou de consommation, alors que, respectivement, seulement 7 % et 14 % d'entre eux sont en situation de pauvreté monétaire, soit deux fois moins.

Tableau 9 • Taux de pauvreté monétaire, en conditions de vie et subjective des 18-24 ans selon le statut résidentiel et l'activité professionnelle en France métropolitaine, en 2014 (en %)

		Taux de pauvreté monétaire (%)	Taux de pauvreté en conditions de vie (%)	Taux de pauvreté subjective (%)
Cohabitant	En études	17,5	16,6	18,9
	Sortis d'études	18,1	23,5	26,2
	<i>Dont en emploi</i>	7,3	15,4	12,6
	<i>Dont au chômage/NEET</i>	30,5	32,7	41,9
	Ensemble	17,8	20,3	22,9
Décohabitant	En études	39,9	31,8	16,2
	Sortis d'études	25,6	35,9	27,0
	<i>Dont en emploi</i>	14,0	28,0	19,1
	<i>Dont au chômage/NEET</i>	54,7	55,8	46,9
	Ensemble	34,2	33,4	20,5
Ensemble	En études	28,7	24,2	17,6
	Sortis d'études	20,8	27,9	26,5
	<i>Dont en emploi</i>	10,1	20,8	15,4
	<i>Dont au chômage/NEET</i>	36,7	38,6	43,2
	Ensemble	24,9	26,0	21,8

Note > La pauvreté subjective concerne l'ensemble des jeunes de 18 à 24 ans qui répondent, au moment de l'enquête, avoir des difficultés financières ou ne pas y arriver financièrement sans avoir de dettes.

Lecture > Parmi les jeunes décohabitants et au chômage ou sans emploi au moment de l'enquête, 55,8 % sont pauvres en conditions de vie.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Un jeune sur dix cumule les deux formes de pauvreté, monétaire et en conditions de vie

Dans l'ensemble de la population, la pauvreté monétaire ne recoupe que partiellement la pauvreté en conditions de vie (Blasco et Gleizes, 2019 ; Lollivier et Verger, 1998). Alors que les deux types de pauvreté touchent chacun de l'ordre de 14 % de la population, environ 6 % de la population est touchée simultanément par les deux types de pauvreté. Chaque approche aborde des dimensions spécifiques de la pauvreté. L'approche en conditions de vie, fondée sur les conséquences de la faiblesse de ressources, est aussi, en raison de la manière dont elle est mesurée, une approche plus subjective et qui dépend de la perception des individus. Par ailleurs, l'approche en matière de pauvreté monétaire se fonde sur les ressources de l'ensemble de l'année,

¹⁴ Compte tenu des différences entre les deux approches et de la dépendance des taux aux seuils retenus, le fait que les résultats soient proches n'est pas interprétable en soi. Néanmoins, ceci permet de situer quelles catégories de jeunes pâtissent plus spécifiquement de l'une ou l'autre forme de pauvreté.

si bien que les deux approches ne reflètent pas nécessairement les mêmes temporalités d'accès aux ressources, surtout pour les jeunes adultes pour qui la situation financière peut rapidement évoluer.

Comme pour l'ensemble de la population, les deux approches de la pauvreté ne se recoupent que partiellement pour les jeunes adultes. En 2014, sur l'ensemble des jeunes adultes de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine, quatre jeunes sur dix sont dans une situation de pauvreté monétaire et/ou en conditions de vie, soit 2,1 millions de jeunes (*graphique 6*). Trois jeunes sur dix sont pauvres uniquement selon l'une ou l'autre approche. Un jeune sur dix cumule les deux formes de pauvreté.

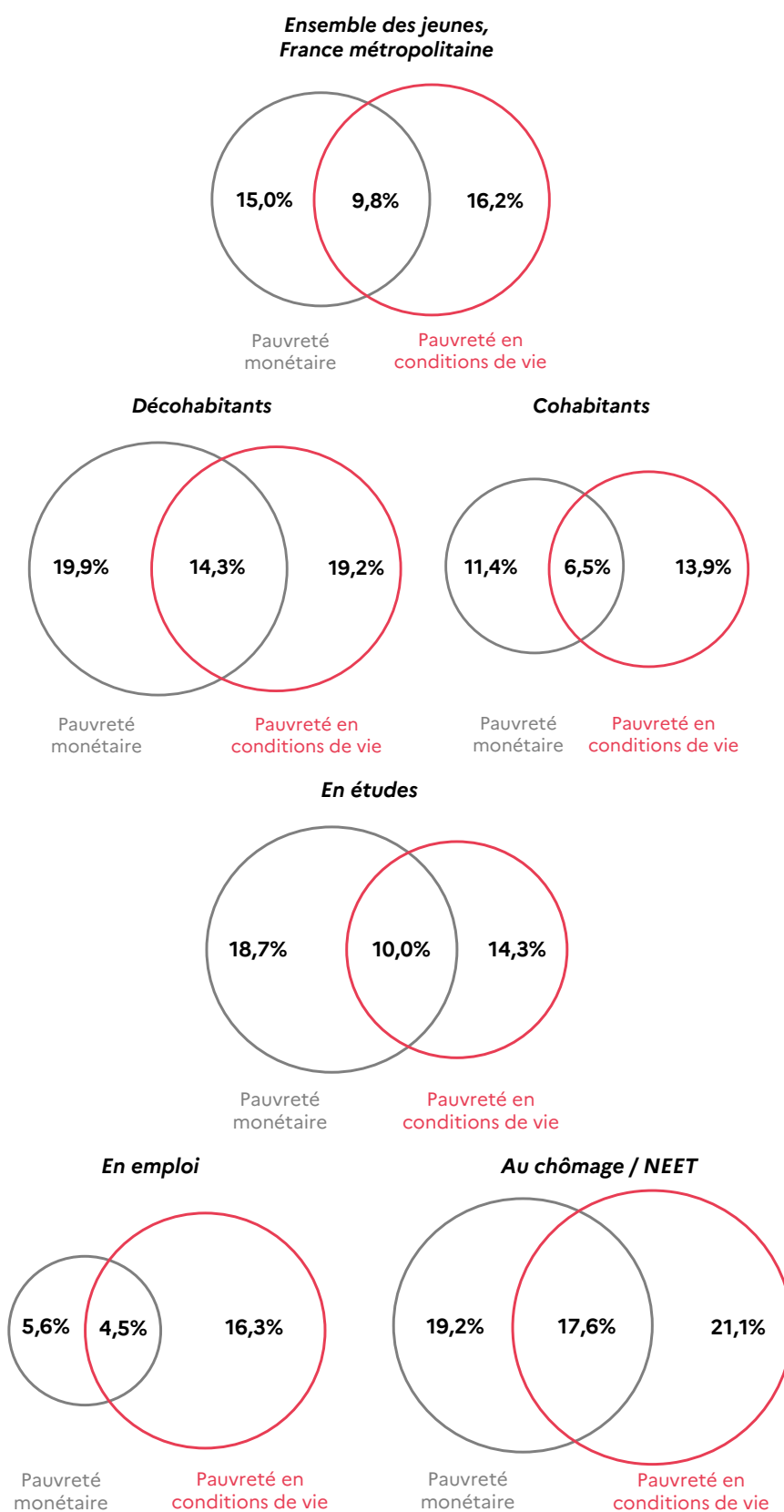
Les jeunes qui disposent d'un logement autonome sont les plus confrontés à au moins une situation de pauvreté, avec plus d'un jeune décohabitant sur deux concerné (*graphique 6*). Qu'ils poursuivent des études ou entrent sur le marché du travail, les jeunes décohabitants de 18 à 24 ans ont peu de ressources propres ou d'économies, ils s'appuient alors pour beaucoup sur les aides parentales ou sur les aides sociales, qui leur permettent de payer les dépenses quotidiennes et financer leur logement. Ces dépenses en lien avec l'autonomie résidentielle peuvent conduire les jeunes adultes à se priver d'autres équipements ou biens de consommation, dont les cohabitants ne sont pas autant privés.

Alors que les étudiants sont nettement plus souvent en situation de pauvreté monétaire que les jeunes en emploi, les écarts en matière de privations sont moins forts. Les jeunes en emploi, plus souvent décohabitants que les étudiants, sont confrontés à des privations importantes, même s'ils sont moins souvent en situation conjointe de pauvreté monétaire et en conditions de vie (5 % pour les jeunes en emploi et 10 % pour les étudiants). Les jeunes au chômage ou inactifs sont, en revanche, à la fois touchés par la pauvreté monétaire et par la pauvreté en conditions de vie. Ce sont eux qui cumulent le plus souvent les deux situations de pauvreté (18 % des chômeurs).

Contrairement aux situations de chômage ou d'inactivité qui peuvent se prolonger et rendre incertain l'avenir des jeunes, le caractère transitoire des études rendrait plus acceptables les conditions de vie dégradées des étudiants, surtout lorsque la perspective d'avenir et d'insertion professionnelle est plutôt favorable. Malgré un équipement souvent partiel du logement autonome puisque occupé temporairement, les étudiants décohabitants ne déclarent pas beaucoup plus de privations que les jeunes en emploi. Ils sont nombreux à réaliser des allers-retours entre le domicile parental et leur logement autonome durant l'année, ce qui peut restreindre ce sentiment de privation. L'investissement des parents dans les études de leurs enfants peut également donner l'impression que les parents constituent un filet de sécurité en cas de problèmes financiers. La plupart des jeunes pensent que leurs parents seraient prêts à les soutenir économiquement ou, pour les étudiants décohabitants, seraient prêts à les héberger de nouveau en cas de fracture dans leur parcours (Maunaye *et al.*, 2019). La fin des études apparaît comme étant l'événement biographique le plus déterminant dans le retour au domicile parental, ce qui indique qu'une recohabitation parentale est facilement envisageable pour ces jeunes en fin de cycle d'études ou d'année scolaire. Enfin, les étudiants bénéficient de tarifs réduits dans certains domaines. Malgré une pauvreté en conditions de vie moins fréquente chez les étudiants que chez les jeunes en emploi, les deux approches de la pauvreté touchent davantage les étudiants décohabitants que les étudiants cohabitants (*annexe 4*).

Pour les non-étudiants, le soutien parental s'estompe à mesure qu'ils gagnent en autonomie résidentielle. Les jeunes décohabitants de 18 à 24 ans sortis d'études s'insèrent progressivement sur le marché de l'emploi, avec des parcours professionnels pouvant alterner des phases d'emploi et des périodes de chômage. Les dépenses en matière de loyer et d'alimentation, qui sont les deux postes de dépenses les plus importants des jeunes (Portela, 2018), pèsent pour les jeunes décohabitants qui doivent gérer leur propre budget et reçoivent une aide financière réduite de leurs parents. Ainsi, le sentiment de privation s'accroît chez les jeunes qui sont avancés dans leur processus d'autonomisation et qui sont confrontés directement aux dépenses du quotidien et à la gestion de leurs finances, difficultés amplifiées lorsque la situation professionnelle ne garantit pas des revenus stables. Dès lors, un sentiment d'insécurité se développe davantage pour ces jeunes, il se traduit par un sentiment de privations plus important.

Graphique 6 • Proportion de jeunes en situation exclusive de pauvreté monétaire, de pauvreté en conditions de vie et dans les deux situations, en 2014



Lecture > Les jeunes décohabitants sont dans 19,9 % des cas en situation exclusive de pauvreté monétaire, dans 19,2 % des cas en situation exclusive de pauvreté en conditions de vie et connaissent dans 14,3 % des cas les deux types de pauvreté.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Perceptions des difficultés financières et situations de pauvreté

Une troisième approche de la pauvreté est l'approche dite subjective. Dans l'ENRJ, les jeunes adultes sont interrogés sur la perception qu'ils ont de leur situation financière. La question est formulée de la manière suivante : « Si l'on prend en compte l'ensemble des ressources vous appartenant en propre (revenus de votre travail, allocations et prestations sociales, bourses, aides financières versées par vos parents ou autres personnes, argent de poche), diriez-vous que financièrement... ». À l'origine, six modalités de réponse sont proposées, elles sont regroupées en quatre catégories dans les analyses : être « plutôt » ou « vraiment à l'aise » financièrement ; considérer que « ça va » ; être « juste ou devoir faire attention » ; « y arriver difficilement » ou « ne pas y arriver sans faire de dettes ». Un jeune est défini en situation de pauvreté subjective lorsqu'il déclare y arriver difficilement ou ne pas y arriver sans faire de dettes. Cette section présente d'abord la proportion de jeunes qui perçoivent des difficultés financières selon leur situation professionnelle et résidentielle. Elle analyse ensuite les situations de pauvreté monétaire et en conditions de vie à travers le prisme du ressenti des jeunes vis-à-vis de leur situation financière.

Malgré un faible niveau de vie, les étudiants décohabitants déclarent peu de difficultés financières

En 2014, en France métropolitaine, 22 % des jeunes adultes considèrent que, financièrement, ils y arrivent difficilement ou qu'ils ne peuvent pas y arriver sans faire de dettes (tableau 9). Contrairement à l'approche monétaire ou en conditions de vie, on observe peu de différences entre les jeunes cohabitants et décohabitants. Ils sont respectivement 23 % et 21 % à déclarer une fragilité économique.

Ces écarts sont particulièrement faibles chez les étudiants : à l'inverse des approches en conditions de vie ou monétaire, les étudiants décohabitants sont moins nombreux à être en situation de pauvreté subjective (16 %) que les cohabitants (19 %). Malgré des conditions économiques plus difficiles, ces étudiants décohabitants peuvent valoriser et apprécier l'autonomie résidentielle dont ils bénéficient, ce qui se répercute positivement sur le ressenti de leurs conditions de vie. Chez les jeunes en emploi, les décohabitants disent avoir davantage de difficultés financières (19 %) que les cohabitants (13 %), comme pour les autres dimensions de la pauvreté. L'approche subjective de la pauvreté, où les jeunes doivent considérer eux-mêmes si leurs ressources leur permettent de ne pas être confrontés à des difficultés financières, indique un sentiment globalement favorable pour les étudiants quant à leurs revenus, alors même qu'ils perçoivent moins de ressources propres que les jeunes en emploi. De nouveau, les jeunes au chômage (ou inactifs sortis d'études) signalent plus souvent des difficultés financières, qu'ils soient cohabitants (42 %) ou décohabitants (47 %).

La perception des difficultés financières varie ainsi selon la situation professionnelle, signe que les perspectives d'avenir et le soutien des parents peuvent déterminer la façon dont les jeunes acceptent leurs conditions de vie. Malgré le faible niveau de vie des étudiants décohabitants, l'optimisme des jeunes en études quant à leurs conditions de vie futures, facilité par le soutien des parents, se traduit par un sentiment positif d'aisance financière. À l'inverse, la fragilité économique et sociale des jeunes au chômage ou dans d'autres situations d'inactivité se manifeste par un ressenti bien moins positif de leur situation financière. Les jeunes en emploi, lorsqu'ils sont décohabitants, se trouvent dans une situation intermédiaire où ils disposent d'un niveau de vie plus élevé que les étudiants, mais ressentent pourtant des difficultés financières plus fortes qu'eux. Dès lors, l'accès à davantage de ressources ne signifie pas nécessairement que les jeunes vont se sentir à l'abri des difficultés financières.

L'influence de la situation professionnelle sur le sentiment d'aisance financière est conservée toutes choses égales par ailleurs (voir tableau A4 en annexe). Une fois pris en compte les effets de structure, les étudiants sont toujours moins susceptibles de déclarer des difficultés financières que les jeunes en emploi ou au chômage. Les autres déterminants des situations de pauvreté subjective sont l'avancée en âge, le fait d'être une femme, la non-cohabitation, le fait d'être issu d'un milieu social modeste, la séparation des parents et la naissance à l'étranger.

En situation de pauvreté monétaire ou en conditions de vie, les étudiants relativisent plus que les autres jeunes l'état de leurs finances

Lorsqu'ils sont en situation de pauvreté monétaire ou de pauvreté en conditions de vie, les étudiants déclarent à nouveau moins de difficultés financières que les autres jeunes (graphique 7). Ainsi, 24 % des étudiants pauvres monétairement déclarent avoir des difficultés financières contre 32 % des jeunes pauvres en emploi et 55 % des jeunes pauvres au chômage ou inactifs. De même, parmi les jeunes en situation de pauvreté en conditions de vie, seulement 42 % des étudiants déclarent avoir des difficultés financières contre 49 % des jeunes en emploi et 71 % des jeunes au chômage ou inactifs. Il est ainsi possible que les étudiants acceptent plus facilement le manque de ressources ou les privations du fait du caractère transitoire de cette période. À l'inverse, ce sont les jeunes au chômage ou inactifs qui déclarent le plus de difficultés financières.

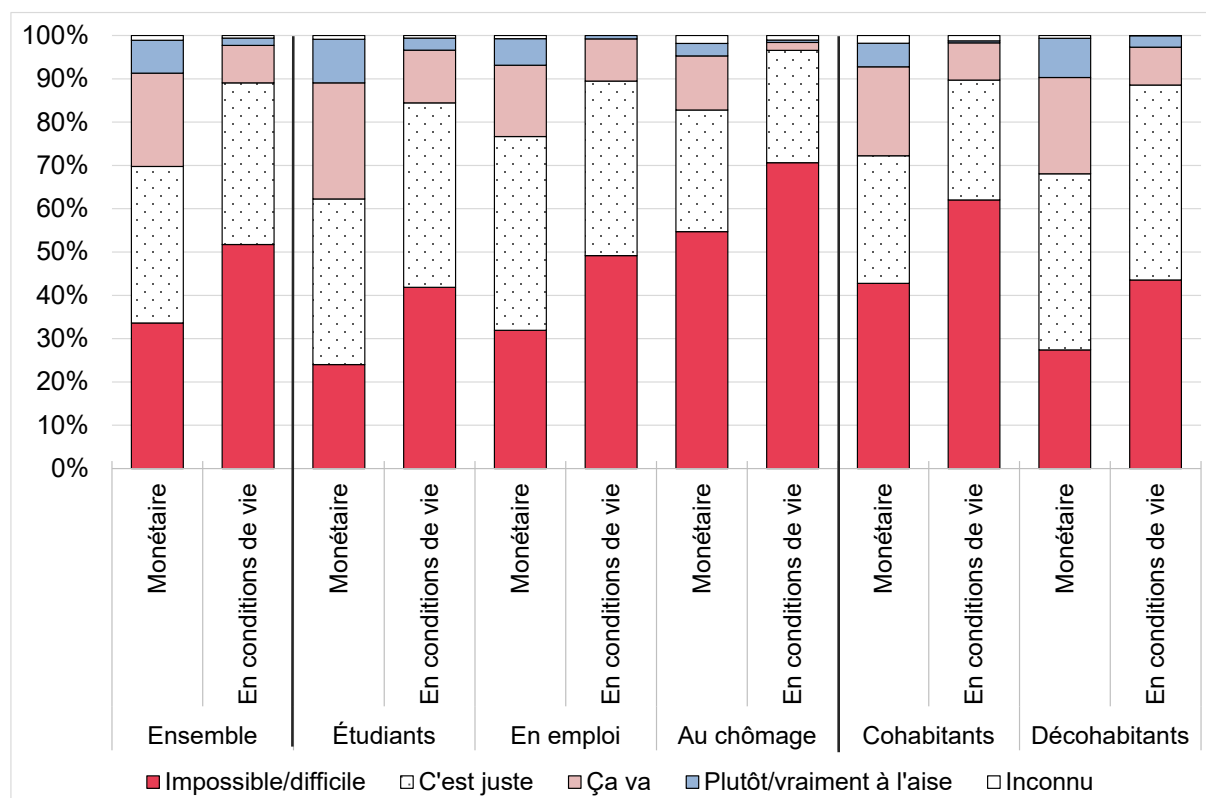
Dans l'ensemble, les jeunes pauvres monétairement ressentent moins de difficultés financières que les jeunes pauvres en conditions de vie. Ainsi, 34 % des jeunes en situation de pauvreté monétaire déclarent avoir une situation financière difficile (70 % en prenant en compte les jeunes déclarant une situation où « c'est juste »), contre 52 % des jeunes pauvres en conditions de vie (89 % avec la catégorie « c'est juste »). Ces écarts s'observent pour toutes les situations professionnelles, et sont

particulièrement élevés chez les jeunes étudiants. Ce sont les jeunes pauvres au chômage qui ressentent le plus de problèmes financiers, avec plus de la moitié des pauvres au sens monétaire répondant qu'il est impossible ou difficile d'arriver à la fin du mois sans dettes, et près des trois quarts des chômeurs ou inactifs pauvres en conditions de vie.

Pour l'ensemble des jeunes cohabitants et décohabitants, on observe de nouveau une proportion plus élevée de difficultés déclarées lorsque les jeunes sont pauvres en conditions de vie plutôt que monétairement. Pour les deux approches de la pauvreté, les jeunes cohabitants sont plus nombreux à déclarer des difficultés financières que les décohabitants. En ajoutant la part de jeunes déclarant « être juste » ou « devant faire attention », les écarts entre les situations résidentielles sont néanmoins plus réduits.

La mesure de la pauvreté en conditions de vie semble mieux s'accorder aux difficultés financières ressenties, où les conditions d'existence déterminent davantage la satisfaction des jeunes vis-à-vis de leurs finances, ce qu'observaient déjà Blasco et Gleizes (2019) pour l'ensemble de la population. La quasi-totalité (90 %) des jeunes pauvres en conditions de vie déclarent avoir des difficultés financières ou être proches d'en avoir (en incluant la modalité « être juste, devoir faire attention »). Si la mesure du niveau de vie et de la pauvreté monétaire s'accorde moins avec le sentiment d'aisance financière, une majorité des jeunes pauvres monétairement déclarent néanmoins connaître des problèmes financiers ou être proches de l'être (70 %). L'approche monétaire de la pauvreté ne saisit pas exactement la même dimension de la pauvreté des jeunes. Même si les jeunes adultes sont dans une période de leur vie où ils ressentent moins de difficultés financières, notamment en raison de l'importance du soutien familial et de perspectives d'accès à de meilleurs revenus, la faiblesse de leurs ressources est un signal important de vulnérabilité face aux imprévus ou aux fractures dans leurs parcours familial, professionnel ou résidentiel.

Graphique 7 • Opinion des jeunes en situation de pauvreté monétaire ou en conditions de vie sur leur situation financière, selon le statut professionnel ou résidentiel, en 2014 (en %)



Lecture > Parmi les étudiants en situation de pauvreté monétaire, 24,0 % déclarent avoir des difficultés financières ou qu'il est impossible de ne pas avoir de dettes à la fin du mois.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine, en situation de pauvreté monétaire ou en situation de pauvreté en conditions de vie.

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

■ CONCLUSION

Ce dossier propose, à partir de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ) réalisée en 2014 par la DREES et l'Insee, une approche plus fine du niveau de vie des jeunes adultes et l'estimation, à partir de cette approche, d'un taux de pauvreté monétaire pour l'ensemble de la population des 18-24 ans en France. Le choix retenu dans ce dossier est de définir comme ménage du jeune adulte celui de ses parents lorsqu'il y réside exclusivement, sinon celui de son logement autonome lorsqu'il en dispose d'un. La prise en compte des transferts monétaires intrafamiliaux, de certaines aides sociales qui échappent à l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) comme les bourses sur critères sociaux, ainsi que des revenus d'activité non déclarés permet d'appréhender plus complètement les ressources des jeunes.

Il en ressort que les 18-24 ans sont, en 2014, la population la plus touchée par la pauvreté monétaire, avec un taux qui s'élève à 25 % pour la France métropolitaine et à 26 % pour la France entière, et il est probable que ce résultat soit très largement structurel. Les jeunes disposant d'un logement autonome sont davantage confrontés à la pauvreté monétaire que ceux résidant chez leurs parents, ne bénéficiant plus des économies d'échelle liées à la mutualisation des dépenses avec leurs parents. Le taux de pauvreté monétaire grimpe à 40 % pour ceux qui sont étudiants et à 55 % pour ceux qui sont sortis d'études et sans emploi au moment de l'enquête. Malgré un niveau de vie plus élevé, les jeunes cohabitants peuvent cependant rester au domicile parental faute de ne pouvoir franchir le seuil de dépenses lié à la décohabitation.

La pauvreté monétaire permet d'approcher une des dimensions de la pauvreté, celle liée à la faiblesse des revenus. L'analyse conjointe de la pauvreté en conditions de vie, qui renvoie aux conséquences de la faiblesse des revenus s'agissant de privations, et de la pauvreté subjective, basée sur la perception qu'ont les individus de leur situation, confirme les vulnérabilités particulièrement importantes des jeunes sortis d'études et sans emploi. Quelle que soit la dimension de la pauvreté considérée, ces jeunes sont systématiquement confrontés à des difficultés plus importantes que ceux en cours d'études ou occupant un emploi. Pauvreté monétaire et en conditions de vie se rejoignent, par ailleurs, pour pointer de plus grandes difficultés pour les jeunes décohabitants. En revanche, la perception subjective des jeunes étudiants décohabitants apparaît bien plus positive que ce qui ressort des approches monétaire et en conditions de vie. Ils acceptent visiblement mieux ces situations considérées sans doute comme transitoires. Ce qui n'empêche que ces situations puissent être à risque : certains imprévus, notamment familiaux, peuvent occasionner des tournants biographiques dans la trajectoire de ces jeunes.

D'un point de vue méthodologique, la comparaison des statistiques de pauvreté monétaire, basées d'une part sur l'approche de ce dossier appliquée à l'ENRJ et d'autre part sur l'approche usuelle appliquée avec l'ERFS, met en avant le fait que les populations jeunes qui échappent au champ du calcul usuel des taux de pauvreté monétaire sont particulièrement vulnérables. Ainsi, les jeunes résidant dans les DROM, en ménage collectif ou dans un ménage dont la personne de référence est étudiante, sont beaucoup plus touchés par la pauvreté monétaire que le reste de la population.

Le défi pour la statistique publique reste d'améliorer la mesure annuelle du niveau de vie et de la pauvreté des jeunes adultes. L'ambition de ce dossier est d'apporter des éléments supplémentaires de connaissance susceptibles d'aider à relever ce défi.

■ POUR EN SAVOIR PLUS

- Abbas, H., Sicsic, M.** (2022). Qui gravit l'échelle des revenus par rapport à ses parents ? Une analyse de la mobilité intergénérationnelle à partir de l'Échantillon Démographique Permanent. Insee, collection Document de travail.
- Albouy, V., Murat, F., Roth, N.** (2003). Les aides aux jeunes adultes : Réflexions sur les concepts et éléments de chiffrage. La Direction générale du Trésor, *Économie & Prévision*, vol. 160-161, 4, p. 1-22.
- Argouarc'h, J., Boiron, A.** (2016, septembre). Les niveaux de vie en 2014. Insee, *Insee première*, 1614.
- Audoux, L., Mallemanche, C.** (2019, juin). Emploi et chômage dans les DOM : l'écart avec la métropole reste marqué. Insee, *Insee focus*, 160.
- Audoux, L., Mallemanche, C., Prévot, P.** (2020, juillet). Une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte. Insee, *Insee première*, 1804.
- Bayardin, V., Pichard, L., de Berny, C., Davy, A.-C.** (2021, octobre). Plus âgés qu'en province, les étudiants d'Île-de-France vivent aussi plus souvent chez leurs parents. Insee, *Insee Analyses Île-de-France*, 142.
- Bellidenty, J.** (2018, juin). Études, travail, logement : Comment les enfants de parents séparés entrent dans l'âge adulte ? DREES, *Études et Résultats*, 1071.
- Berthonnet, I.** (2022). Les indicateurs de pauvreté monétaire dans les recherches féministes : bilan, état des lieux et perspectives. Ined, *Population*, vol. 77, 1, p. 53-76.
- Blasco, J., Gleizes, F.** (2019). Qui est pauvre en Europe ? Deux figures différentes de la pauvreté, par l'approche monétaire ou par la privation matérielle et sociale. Insee, collection Insee Références, p. 19-36.
- Castell, L., Grobon, S.** (2020). Inégalités de niveau de vie entre jeunes adultes – une approche individualisée. Insee, *Économie et Statistique*, vol. 514-515-516, p. 29-48.
- Castell, L., Portela, M., Rivalin, R.** (2018). *L'annualisation des ressources des jeunes adultes dans l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes adultes*. DREES, collection Sources et Méthodes, 65.
- Castell, L., Rivalin, R., Thouilleux, C.** (2016a). L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : Un processus socialement différencié, dans *France portrait social*. Insee, collection Insee Références, p. 11-25.
- Castell, L., Missègue, N., Portela, M., Rivalin, R.** (2016b). Les ressources des 18-24 ans en 2014. De fortes disparités liées à la situation résidentielle et aux parcours d'activité. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 8, p. 7-31.
- Charles, N., Le Pape, M.-C., Portela, M., Tenret, E.** (2019). Soutenir le jeune et son projet : les logiques éducatives parentales à l'épreuve de l'insertion professionnelle. *Revue française des affaires sociales*, 2, p. 119-142.
- Duvoux, N., Papuchon, A.** (2018). Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale. Presses de Sciences Po., *Revue française de sociologie*, vol. 59, 4, p. 607-647.
- Grobon, S., Thouilleux, C., Missègue, N.** (2018). L'estimation du revenu disponible des parents dans l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes adultes (ENRJ 2014). DREES, collection Sources et Méthodes, 66.
- Guidevay, Y., Guillaneuf, J.** (2021). En 2019, le niveau de vie médian augmente nettement et le taux de pauvreté diminue. Insee, *Insee première*, 1875.
- Insee** (2018, mai). Niveau de vie et pauvreté selon la configuration familiale, dans *Revenus et patrimoine des ménages*. Insee, collection Insee Références, p. 134.
- Legleye, S., Pla, A., Gleizes, F.** (2021, septembre). Une personne sur cinq est en situation de pauvreté monétaire ou de privation matérielle et sociale. Insee, *Insee focus*, 245.
- Lhommeau, B.** (2014, février). Quand les jeunes n'habitent pas chez leurs parents : revenus et niveau de vie. DREES, *Études et Résultats*, 867.
- Lollivier, S., Verger, D.** (1998). Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes. Insee, *Économie et statistique*, vol. 308-310, p. 113-142.
- Maunaye, E., Muniglia, V., Potin, É., Rothé, C.** (2019). Le domicile familial comme ressource ? Expériences de recohéhabitation dans les transitions vers l'âge adulte. *Revue française des affaires sociales*, 2, p. 143-166.
- Ponthieux, S.** (2009). La pauvreté des familles : Comparaisons européennes. CNAF, *Revue des politiques sociales et familiales*, vol. 98, 1, p. 9-19.

Ponthieux, S. (2012, juillet). La mise en commun des revenus dans les couples. Insee, *Insee première*, 1409.

Portela, M. (2018, avril). Alimentation, logement, transports : quelles dépenses pèsent le plus dans le budget des ménages étudiants ou de jeunes adultes ? DREES, *Études et Résultats*, 1060.

Portela, M., Raynaud, E. (2020, juillet). Devenir adulte : comment évoluent les ressources ? Montant et composition des ressources des 18-24 ans à partir de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes (ENRJ). DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 48.

Roy, D. (2006). L'argent du « ménage », qui paie quoi ? La découverte, *Travail, genre et sociétés*, vol. 15, 1, p. 101-119.

Solard, J., Coppoletta, R. (2014). La décohabitation, privilège des jeunes qui réussissent ? Insee, *Économie et Statistique*, vol. 469-470, p. 61-84.

Toulemon, L., Denoyelle, T. (2012). *La définition des ménages dans les enquêtes françaises : Comment tenir compte des multi-résidences ?* Présentation aux XI^e Journées de méthodologie statistique, Cité internationale universitaire de Paris.

Villeneuve-Gokalp, C. (2005). Conséquences des ruptures familiales sur le départ des enfants, dans Lefèvre, C. et Filhon, A., *Histoires de familles, histoires familiales*. Ined, *Les Cahiers de l'Ined*, vol. 156, p. 235-271.

Annexe 1. Niveau de vie et pauvreté monétaire en France (hors Mayotte)

Tableau A1 • Niveau de vie et taux de pauvreté monétaire des 18-24 ans selon le statut résidentiel et l'activité professionnelle, en France, en 2014

		Niveau de vie (euros par an)		Répartition (%)	Taux de pauvreté à 60 % (%)	Taux de pauvreté à 50 % (%)	Nombre de jeunes pauvres - seuil à 60 % (milliers)	Rapport inter- décile (D9/D1)
		Moyen	Médian					
Cohabi- tant	En études	21 564	18 987	26,2	19,0	10,8	268	3,7
	Sortis d'études	19 455	17 769	31,2	20,0	10,9	335	3,2
	<i>Dont en emploi</i>	22 445	20 747	16,3	8,2	3,8	72	2,7
	<i>Dont au chô- mage/NEET</i>	16 171	14 547	14,9	32,9	18,8	263	3,4
	Ensemble	20 419	18 293	57,4	19,5	10,9	603	3,4
Décoha- bitant	En études	14 015	13 302	25,5	40,2	25,0	552	2,9
	Sortis d'études	16 445	16 132	17,1	26,4	19,4	242	3,3
	<i>Dont en emploi</i>	18 532	17 870	12,1	14,0	8,7	91	2,6
	<i>Dont au chô- mage/NEET</i>	11 372	11 146	5,0	56,4	45,2	151	3,8
	Ensemble	14 990	14 260	42,6	34,6	22,7	794	3,2
En- semble	En études	17 837	15 452	51,7	29,5	17,8	820	3,6
	Sortis d'études	18 388	17 098	48,3	22,3	13,9	577	3,4
	<i>Dont en emploi</i>	20 776	19 460	28,4	10,7	5,9	163	2,7
	<i>Dont au chô- mage/NEET</i>	14 965	6 812	19,9	38,8	25,4	414	3,8
Ensemble		18 103	16 183	100	26,0	15,9	1 397	3,5

Lecture > Parmi les jeunes cohabitants et étudiants au moment de l'enquête en France, 19,0 % sont en situation de pauvreté monétaire (seuil à 60 % du niveau de vie médian).

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France (hors Mayotte).

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Annexe 2. Répartition des configurations familiales et professionnelles

Tableau A2-I • Répartition des configurations familiales et des situations professionnelles des 18-24 ans résidant exclusivement chez leur(s) parent(s), en France métropolitaine, en 2014

	Effectif pondéré (milliers)	Répartition (%)
Habite chez les deux parents	2 024	68,8
Jeune en études	983	33,4
Jeune en emploi	591	20,1
Jeune au chômage / NEET	450	15,3
Habite chez un seul parent	920	31,2
Jeune en études	367	12,5
Jeune en emploi	262	8,9
Jeune au chômage / NEET	290	9,9
Ensemble	2 944	100

Lecture > Parmi les jeunes cohabitants au moment de l'enquête, 33,4 % sont étudiants et résident chez leurs deux parents.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans cohabitant exclusivement chez au moins un parent, résidant en France métropolitaine.

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Tableau A2-II • Répartition des configurations conjugales et des situations professionnelles des 18-24 ans disposant d'un logement autonome, en France métropolitaine, en 2014

	Effectif pondéré (milliers)	Répartition (%)
Ne vit pas en couple cohabitant	1 633	72,6
Jeune en études	1 191	53,0
Jeune en emploi	318	14,1
Jeune au chômage / NEET	123	5,5
Vit en couple cohabitant	615	27,4
Jeune en études	161	7,2
Jeune en emploi	323	14,4
Jeune au chômage / NEET	131	5,8
Ensemble	2 248	100

Lecture > Parmi les jeunes décohabitants au moment de l'enquête, 53,0 % sont étudiants et ne vivent pas avec un conjoint.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans disposant d'un logement autonome, résidant en France métropolitaine.

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Annexe 3. Pauvreté en conditions de vie et items de privations

Tableau A3 • Proportion de jeunes adultes en situation de privation par item et selon la situation résidentielle ou professionnelle, en 2014 (en %)

	Cohabitant	Décohabitant	Étudiant	En emploi	Au chômage	Ensemble
Doit souvent se priver de vêtements	25,5	35,1	26,8	25,8	43,3	29,7
Doit souvent se priver de l'usage de la voiture/moto	15,4	19,4	14,4	15,6	26,8	17,1
Doit souvent se priver de voyages, de vacances	43,4	56,9	46,0	49,2	58,0	49,2
Doit souvent se priver d'achats d'équipement dans son logement	8,1	26,7	13,4	18,5	20,0	16,1
Déclare ne pas pouvoir mettre de l'argent de côté à la fin du mois	42,5	51,1	51,2	26,5	62,5	46,2
Doit souvent se priver d'ordinateurs, de consoles de jeux	18,1	26,8	20,8	19,0	29,3	21,9
Doit souvent se priver d'achats de livres, de BD, de musique	14,7	20,4	16,6	11,4	27,5	17,2
Doit souvent se priver de sorties culturelles	16,1	24,6	20,4	13,4	27,5	19,8
Doit souvent se priver de sorties au bar, au restaurant, en boîte de nuit	25,9	36,6	27,9	26,8	43,2	30,5
Doit souvent se priver d'achat de matériel sportif	13,6	22,0	17,5	13,2	22,7	17,2
Doit souvent se priver de téléphone, d'abonnement téléphonique	11,7	17,1	13,5	12,3	18,3	14,1
Doit souvent se priver d'usage des transports en commun	6,0	7,9	6,7	3,8	11,9	6,8
Doit souvent se priver de nourriture dans son logement	3,4	13,5	7,9	5,2	11,3	7,8

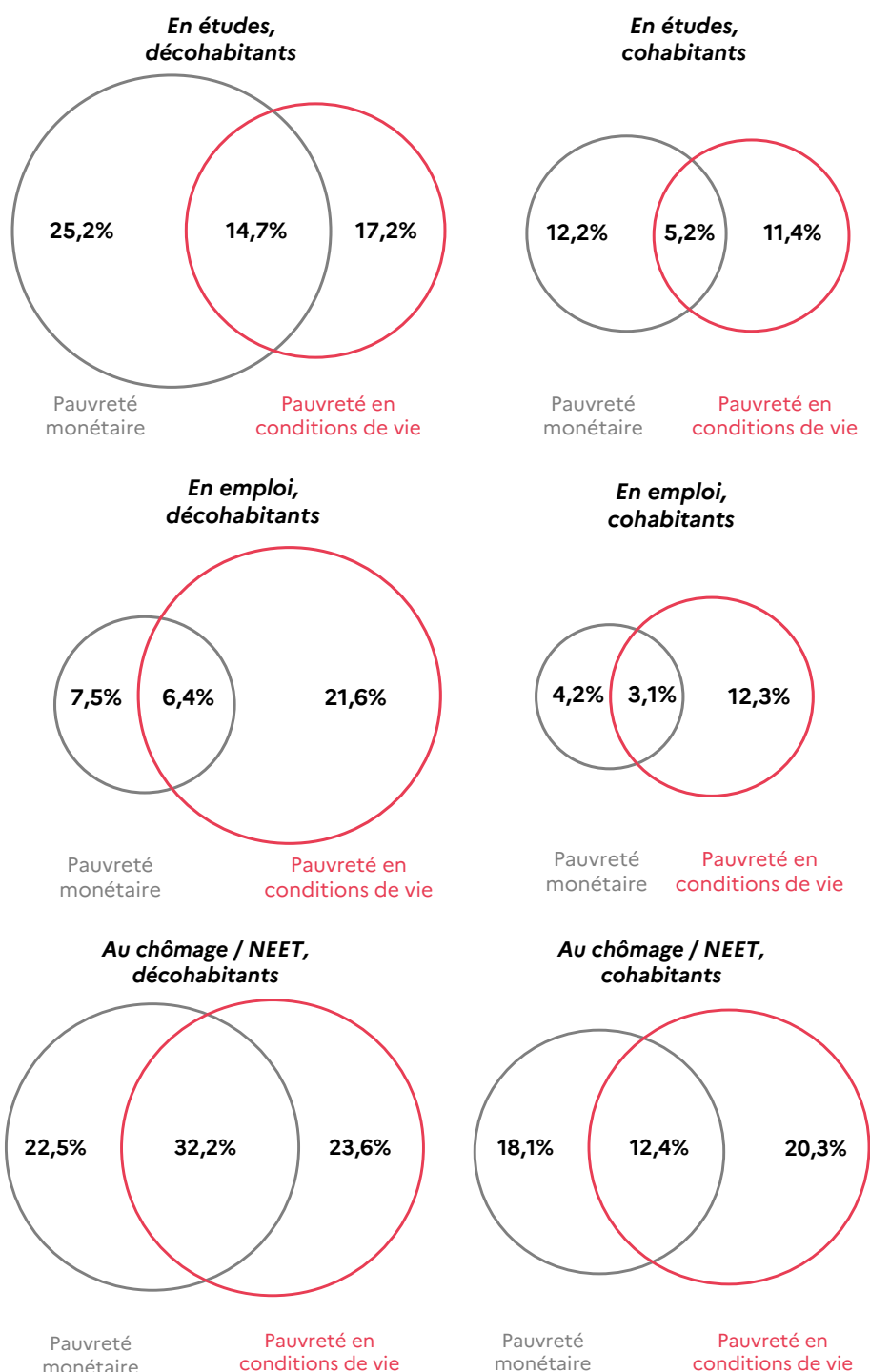
Lecture > Parmi l'ensemble des jeunes décohabitants, 13,5 % ont le sentiment de devoir se priver de nourriture dans leur logement.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Annexe 4. Pauvreté monétaire et en conditions de vie selon la situation résidentielle et professionnelle

Graphique A1 • Proportion de jeunes en situation exclusive de pauvreté monétaire, de pauvreté en conditions de vie et dans les deux situations, selon leur situation résidentielle et professionnelle, en 2014



Lecture > Les jeunes décohabitants sont dans 25,2 % des cas en situation exclusive de pauvreté monétaire, dans 17,2 % des cas en situation exclusive de pauvreté en conditions de vie et connaissent dans 14,7 % des cas les deux types de pauvreté.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Annexe 5. Déterminants de la pauvreté subjective

Tableau A4 • Déterminants de la pauvreté subjective des jeunes adultes de 18 à 24 ans en France métropolitaine (régression logistique)

	Ensemble des jeunes	
	Estimation	Pr > khi-2
Âge du jeune (linéaire)	0,08	<0,001
Sexe		
Homme	Réf.	Réf.
Femme	0,09	0,014
Situation résidentielle		
Cohabitant	Réf.	Réf.
Semi-cohabitant	-0,30	<0,001
Non cohabitant	0,17	0,010
Situation professionnelle		
En emploi	Réf.	Réf.
Au chômage / inactif	0,78	<0,001
En études	-0,15	0,011
Lieu de résidence		
Ville de moins de 20 000 hab. / Rural	-0,02	0,799
Ville entre 20 000 et 200 000 hab.	Réf.	Réf.
Ville de plus de 200 000 hab.	-0,03	0,597
Agglomération parisienne	-0,02	0,797
PCS du père		
Agriculteur, artisan	-0,17	0,061
Cadre	-0,45	<0,001
Intermédiaire	Réf.	Réf.
Ouvrier / Employé	0,26	<0,001
Inactif / Inconnu	0,35	<0,001
Fratrie		
Enfant unique	-0,09	0,310
Un frère ou sœur	Réf.	Réf.
Plusieurs frères et sœurs	0,22	<0,001
Situation familiale		
Parents ensemble	Réf.	Réf.
Parents séparés / parent(s) décédé(s)	0,20	<0,001
Né à l'étranger		
Oui	0,22	<0,001
Non	Réf.	Réf.
Vit en couple		
Oui	0,10	0,120
Non	Réf.	Réf.
Constante	-2,81	<0,001

Lecture > Toutes choses égales par ailleurs, les probabilités (approchées par le log-odds relatif) de déclarer des difficultés financières pour les jeunes nés à l'étranger augmentent de 0,22 par rapport aux jeunes nés en France.

Champ > Personnes âgées de 18 à 24 ans résidant en France métropolitaine.

Source > DREES-Insee, enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014 (ENRJ).

Les dossiers de la DREES

N° 106 • février 2023

Mesurer le niveau de vie
et la pauvreté
des jeunes adultes
de 18 à 24 ans

Directeur de la publication
Fabrice Lenglard

Responsable d'édition
Valérie Bauer-Eubriet

ISSN
2495-120X

Ministère des Solidarités et de la Santé
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

14 avenue Duquesne - 75 350 Paris 07 SP
Retrouvez toutes nos publications sur drees.solidarites-sante.gouv.fr et nos données sur www.data.drees.sante.fr
